

Projet Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Colmar



Etudiants en Soins Infirmiers



**Année
2020-2021**

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Hôpitaux Civils de Colmar
39, avenue de la Liberté
68024 COLMAR
03 89 12 43 21

secifsi.ecoles@ch-colmar.fr

Extrait de la version d'origine



SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	4
1.1.	PREAMBULE ET MOT D'ACCUEIL	4
1.2.	PRESENTATION DE LA STRUCTURE	4
1.3.	LA DEMARCHE QUALITE	5
1.4.	LES INTERVENANTS	5
1.5.	LE CADRE DE SANTE	5
1.6.	LES LOCAUX	6
2.	PERSONNELS DE L'I.F.S.I.	7
2.1.	EQUIPE DE DIRECTION	7
2.2.	EQUIPE PEDAGOGIQUE	7
2.3.	EQUIPE ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE	7
3.	L'INFIRMIER(E) - ACTIVITES ET COMPETENCES	9
3.1.	DEFINITION DE L'INFIRMIER(E)	9
3.2.	DEFINITION DU METIER D'INFIRMIER(E)	9
3.3.	ACTIVITES PRINCIPALES DE L'INFIRMIER(E)	9
3.4.	DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION	9
4.	FINALITES DE LA FORMATION	13
5.	PRINCIPES DE LA FORMATION	14
5.1.	PRINCIPES PEDAGOGIQUES	14
5.2.	LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	14
5.3.	LES METHODES D'APPRENTISSAGE	14
5.4.	L'ANALYSE DE SITUATION OU D'ACTIVITE RENCONTREE	15
5.5.	VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION	15
6.	CONCEPTION DE LA FORMATION	16
6.1.	CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFSI DE COLMAR	16
6.2.	LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES	16
6.3.	LA FORMATION S'ADRESSE A DES ADULTES QUI ONT CHOISI D'ACQUERIR DES COMPETENCES ET UNE IDENTITE PROFESSIONNELLE INFIRMIERE	18
6.4.	LES ETUDIANTS	18
6.5.	LES FORMATEURS	18
6.6.	LES INTERVENANTS	19
6.7.	LES PROFESSIONNELS DE SANTE	19
7.	FORMES DES ENSEIGNEMENTS	20
8.	ORGANISATION DE LA FORMATION	22
8.1.	L'ORGANISATION SEMESTRIELLE	22
8.1.1	Séquences de formation aux activités de soins infirmiers	22

8.1.2	Le dispositif de validation des unités d'enseignements et de l'acquisition des compétences attendues.	23
8.2	L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE	23
8.2.1	Le référent de semestre	23
8.2.2	Le formateur référent d'unité d'enseignement (cf. Annexe n°IV)	24
8.2.3	Le formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant	24
8.3	LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES	26
8.3.1	Les objectifs généraux en semestres 1 et 2	26
8.3.2	Les unités optionnelles	34
8.3.3	L'anglais	34
8.4	ADAPTATION DE LA FORMATION POUR LES ETUDIANTS A.S. ET A.P RELEVANT D'UNE DISPENSE DE FORMATION	35
8.5	ADAPTATION DE LA FORMATION POUR LES CANDIDATS MEDECINS	36
9	FORMATION CLINIQUE EN STAGE	38
9.1	MODALITES PEDAGOGIQUES	38
9.2	LES OBJECTIFS DE STAGE SELON LE REFERENTIEL DE FORMATION	38
9.3	LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE L'IFSI	39
9.4	LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE	39
9.5	AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE	40
9.6	LA PLACE DU STAGE HUMANITAIRE	40
9.7	L'ETUDIANT EN SOINS INFIRMIERS	40
9.8	LE FORMATEUR REFERENT DE LA FORMATION CLINIQUE	41
9.9	LE FORMATEUR REFERENT DE STAGE	41
9.10	LE FORMATEUR REFERENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE	42
9.11	LES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DE L'ETUDIANT	42
9.12	LES TECHNIQUES DE SOINS PROPOSEES EN SALLE DE PRATIQUE	43
10	VALIDATION - CERTIFICATION	45
10.1	VALIDATION DES COMPETENCES	45
10.2	COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS	45
10.3	ORGANISATION DES EVALUATIONS A L'IFSI de COLMAR	45
10.4	PRINCIPES DE NOTATION RETENUS	46
10.5	ORGANISATION DE RESTITUTION DE RESULTATS DES SESSIONS DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT	46
10.6	ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	46
10.7	MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS	46
11	DROITS ET DEVOIRS DES ETUDIANTS	48
11.1	DROITS DES ETUDIANTS	48
11.2	DEVOIRS DES ETUDIANTS	49
ANNEXES		50
ANNEXE I. COURS MAGISTRAUX NECESSITANT LA PRESENCE DE L'ETUDIANT		51

ANNEXE II. MODALITES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'IFSI DE COLMAR	55
ANNEXE III. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFSI DE COLMAR	66
ANNEXE IV. LISTE DES REFERENTS DES UE	67
ANNEXE V. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2020/2021	68
ANNEXE VI REFERENTS DE DIVERS TYPE DE PARCOURS DE FORMATION	69
ANNEXE VII. LISTE DES TERRAINS DE STAGE DE L'INSTITUT AUX HOPITAUX CIVILS	70
HORS HOPITAUX CIVILS	72
ANNEXE IX. LISTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS NOTIFIEES EN "VALIDEE" V - "NON VALIDEE" NV	77



**JOURNEES
PORTES OUVERTES
Du Centre de Formation des
Professions Paramédicales
12 Janvier 2019**

L'INSTANT QUALITÉ

Mai 2019

Taux de satisfaction des participants par thématique

122 questionnaires remplis



Parcoursup



**Sutures
chirurgicales**

Accueil



100%

Ateliers
pratiques



97%

Organisation



97%

Café
Forum



96%



**Gestes de 1ers
secours**



**Hygiène des mains
Prise de pression artérielle**



Avec la participation du Téléthon et du Comité français de secourisme



**Simulation
en
santé**



Datadock 01/03/2019 T9N5-1-5

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

1.1. PREAMBULE ET MOT D'ACCUEIL

Au Centre du territoire alsacien, le Centre de Formation des Professions Paramédicales comprenant notamment l'Institut de Formation en Soins Infirmiers des Hôpitaux Civils (IFSI) de Colmar est implanté sur le site des Hôpitaux Civils de Colmar (HCC) dans une infrastructure architecturale moderne et lumineuse particulièrement propice à la formation.

En Centre Alsace, les Hôpitaux Civils de Colmar c'est :

- ◇ une direction commune avec le Centre hospitalier de Guebwiller et le centre hospitalier de Munster,
- ◇ une direction commune avec le Centre de Formation du Groupe Hospitalier de Sélestat-Obernai,
- ◇ l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire 11 composé de 10 établissements dont un établissement médico-social,
- ◇ 3809 personnels non médicaux et 318 personnels médicaux répartis sur 3 sites : Le Centre pour Personnes Agées, Pasteur 2 et l'hôpital Pasteur,
- ◇ 1401 lits, et 440 599 séjours par an¹.

La proximité de l'IFSI avec les HCC favorise la participation de professionnels de santé aux différents projets de formation et permet une offre diversifiée de terrains de stage généralistes et spécifiques.

Cette diversité contribue à la construction des compétences professionnelles et permet d'adapter le parcours de l'étudiant en stage pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Inscrites dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, les équipes pédagogiques et administratives assurent, sous la responsabilité du directeur, la mise en œuvre des référentiels de formation, l'encadrement pédagogique et les dispositifs de formation spécifiques.

L'accent est mis sur un accompagnement individuel personnalisé de chaque étudiant : parcours de stage, rencontre avec les professionnels et les formateurs sur le terrain de stage, suivi de l'acquisition des éléments de compétence, consultation des copies et explications en cas de difficultés lors d'une évaluation, cours de soutien collectifs....

De multiples partenariats par convention sont réalisés notamment avec la Faculté de Médecine de Strasbourg, l'Établissement Français du Sang, l'Université de Haute Alsace.

De multiples projets sont menés chaque année tels que la création d'un lexique alsacien, le déploiement de nouvelles méthodes pédagogiques dont la simulation en santé.

Une ouverture vers des thérapies alternatives est proposée aux étudiants, à savoir : cours d'initiation voire expérimentation, réflexologie plantaire, hypnose, sophrologie, ostéopathie, médiation animale, aromathérapie.

L'IFSI est rattaché aux H.C.C. et fonctionne sous l'autorité du Ministère de la santé, de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Grand Est.

1.2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Centre de Formation des Hôpitaux Civils de Colmar est situé rue du Docteur BETZ à 10 minutes de la gare.

Il regroupe la Formation Continue, le Centre de documentation des HCC et trois formations paramédicales :

- ◇ l'I.F.S.I., avec un quota de 135 étudiants en première année de formation,
- ◇ l'I.F.A.S. (Institut de Formation des Aides-soignants) avec une capacité d'accueil de 65 élèves,
- ◇ l'École d'I.B.O. (Infirmières de Bloc Opératoire) avec une capacité d'accueil de 40 élèves par promotion.

¹ Memento HCC 2018

1.3. LA DEMARCHE QUALITE

Le Centre de Formations des Professions Paramédicales (CFPP) est engagé dans une démarche qualité depuis plusieurs années.

Cette démarche trouve son origine dans la volonté de progresser dans les pratiques pédagogiques afin de s'adapter au public accueilli pour former des professionnels paramédicaux compétents qui répondront au mieux aux exigences et aux besoins de santé de demain augmentant ainsi leur employabilité.

La politique qualité s'articule autour de 2 axes majeurs :

- ◇ Dispenser des formations initiales et continues en respectant les engagements déclinés dans les projets pédagogiques en terme de performance des enseignements dispensés et conformes aux exigences des étudiants, stagiaires, tutelles, partenaires de stage, des référentiels de formation et textes règlementaires
- ◇ Améliorer la satisfaction des étudiants, des intervenants et répondre au mieux aux attentes des tutelles et partenaires.

Les apprenants sont au cœur de la démarche qualité et sont ainsi régulièrement sollicités pour apporter leur avis, suggestions et propositions d'amélioration.

Différents moyens de recueils sont utilisés : échange avec un membre de l'équipe pédagogique ou administrative, bilans de semestre ou d'année, participation des délégués à la section relative à la vie étudiante, déclaration d'évènements indésirables. Les membres du personnel et les intervenants sont également sollicités régulièrement. Les données et résultats recueillis sont pris en compte pour l'amélioration des prestations proposées.

Le CFPP est certifié « Datadock » depuis juillet 2017. De fait, ses formations sont reconnues par les organismes financeurs. Il est en cours de certification QUALIOPI.

1.4. LES INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est composée :

- ◇ de formateurs permanents : des cadres de santé issus de la filière infirmière qui exercent à temps plein ou à temps partiel. Ils possèdent un niveau d'expertise diversifié et complémentaire enrichi par des formations continues. Ils contribuent sous l'autorité du directeur, à la réalisation des missions de l'institut,
- ◇ d'intervenants extérieurs.

1.5. LE CADRE DE SANTE

Le cadre de santé est une personne possédant des compétences spécifiques qui gère des situations complexes dans un environnement en mutation. Il participe soit à l'organisation des soins et en assure la logistique, soit à la construction du dispositif pédagogique et à sa mise en œuvre en institut de formation.

Le cadre de santé formateur forme les étudiants, organise les conditions de leur apprentissage à l'une des professions paramédicales et réalise les actions de formation continue.¹

¹ Le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière du Ministère de la Santé et de la Protection sociale (Edition ENPS 2004).

1.6. LES LOCAUX

Le centre de formation dispose :

- ◇ de locaux destinés aux divers enseignements :
 - 3 amphithéâtres : AMPHI 1 (170 places) AMPHI 2 et 3 (250 places chacun),
 - 20 salles de 30 à 60 places réservées aux enseignements théoriques dont deux salles attribuées à la formation continue du personnel des H.C.C.,
 - 1 salle informatique pour les étudiants,
 - 1 salle d'études pour les étudiants
- ◇ 9 salles d'enseignement des activités de soins dont des salles réservées aux pratiques spécifiques relevant de la pédiatrie, du bloc opératoire et de la manutention,
- ◇ 2 salles dédiées à la méthode pédagogique de simulation en santé dont 1 équipée de mannequins de moyenne-fidélité,
- ◇ d'un Centre de Documentation et d'informations (CDI) disposant d'outils informatiques avec accès à Internet,
- ◇ d'une cafétéria ouverte sur un jardin privatif,
- ◇ d'un espace d'affichage réservé aux étudiants,
- ◇ de vestiaires avec douche,
- ◇ d'un parking au sein du centre de formation et d'un parking partagé avec le personnel et la clientèle de l'hôpital sous vidéo-surveillance,
- ◇ d'un garage à vélo.

Les étudiants ont accès au restaurant du personnel des HCC suivant des modalités définies.

2. PERSONNELS DE L'I.F.S.I.

2.1. EQUIPE DE DIRECTION

Directeur de soins de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers : PLAISANCE Myriam

Cadre supérieur de santé paramédical : SCHLIER Virginie

2.2. EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique se compose de formateurs de la filière infirmière et titulaires de diplômes universitaires allant de DU à des Master 1 et 2 ainsi que le diplôme d'Etat de cadre de santé

2.3. EQUIPE ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE

L'équipe administrative se compose :

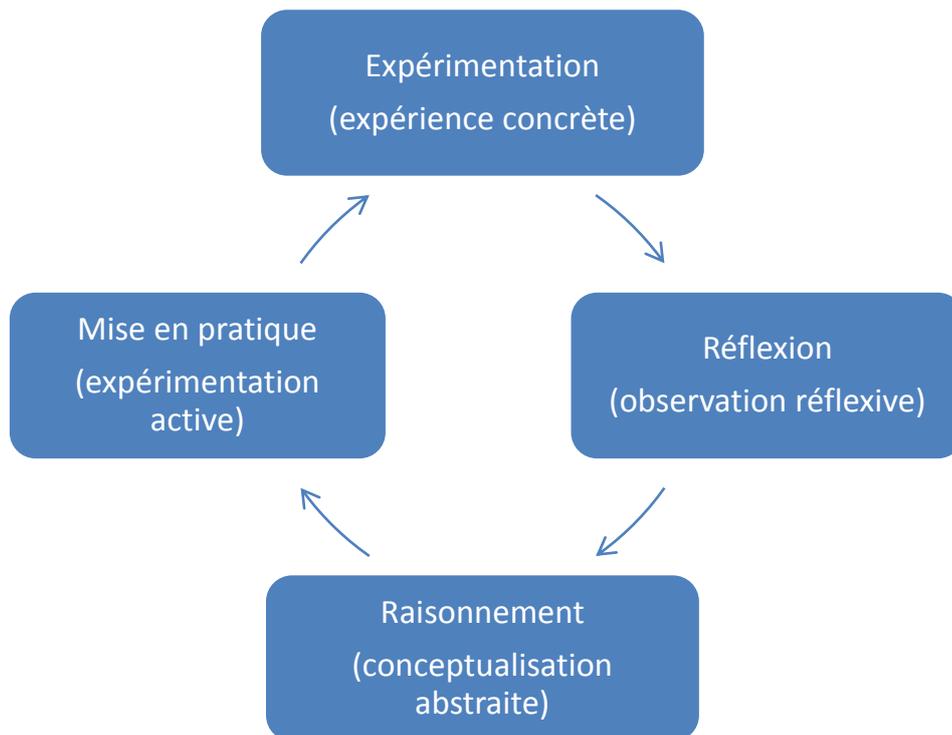
- de 3 assistantes de formation
- d'un agent d'accueil
- d'une documentaliste

L'équipe logistique se compose de 5 agents en charge de maintenir les locaux accueillants et propres.



Etudiants en Soins Infirmiers

PROCESSUS D'ACQUISITION DE COMPETENCES



3. L'INFIRMIER(E) - ACTIVITES ET COMPETENCES

3.1. DEFINITION DE L'INFIRMIER(E)

Article 1^{er} L 4311 – 1 du Code de la santé publique stipule :

Est considérée comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne qui, en fonction des diplômes qui l'habilitent, donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou bien en application du rôle propre qui lui est dévolu.

3.2. DEFINITION DU METIER D'INFIRMIER(E)

Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements. Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration. ¹

3.3. ACTIVITES PRINCIPALES DE L'INFIRMIER(E)

Les actes professionnels et les activités de l'infirmier(e) sont définis par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 du Code de la Santé Publique, cités dans le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière du Ministère de la Santé et de la Protection sociale (Edition ENPS 2004) et issus de l'annexe I de l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier.

- ◇ Observation et recueil de données cliniques,
- ◇ Soins de confort et de bien-être,
- ◇ Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes,
- ◇ Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes,
- ◇ Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique,
- ◇ Coordination et organisation des activités et des soins,
- ◇ Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits,
- ◇ Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires,
- ◇ Veille professionnelle et recherche.

C'est à partir de ces activités principales que les dix compétences professionnelles nécessaires et exigibles pour l'exercice infirmier ont été déterminées.

3.4. DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION

DEFINITIONS :

- ◇ La compétence c'est la capacité à **utiliser ses connaissances** et ses savoir-faire **pour maîtriser une situation professionnelle.**²
- ◇ La compétence est la **prise d'initiatives** et de **responsabilités** de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté [...].
- ◇ La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur **des connaissances acquises et les transforme**, avec d'autant plus de force que la **diversité des situations** augmente [...].
- ◇ La compétence est **la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs** autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de coresponsabilité ³

La prise d'initiatives et de responsabilités nécessite des capacités à utiliser les connaissances, à les transformer et à mobiliser les réseaux d'acteurs en vue de maîtriser des situations professionnelles diversifiées.

Le référentiel de formation en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier(e) s'articule autour de l'acquisition des 10 compétences suivantes : ¹

¹ Annexe 1 de l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

² INSEP Consulting

³ ZARAFIAN Philippe. *Objectif compétence. Pour une nouvelle logique.* Rueil-Malmaison. Editions Liaisons, 1999.

<p align="center">Cinq compétences COEUR DE MÉTIER :</p>	<p align="center">Cinq compétences TRANSVERSES communes à certaines professions paramédicales</p>
<p>C1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers</p>	<p>C6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</p>
<p>C2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers</p>	<p>C7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle</p>
<p>C3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</p>	<p>C8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</p>
<p>C4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</p>	<p>C9. Organiser et coordonner des interventions soignantes</p>
<p>C5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</p>	<p>C10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation</p>

3.5. LE SERVICE SANITAIRE

Conformément à l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, ce dernier est intégré à la formation infirmière et constitue un élément de validation du cursus notamment en lien avec la compétence 5.

Les temps composant le service sanitaire sont répartis sur la deuxième année de scolarité.

Le service sanitaire représente 6 semaines de formation sur la durée totale de formation inclus dans les organisations semestrielles.

Toutefois, un projet de santé publique est mis en œuvre dans le cadre de l'unité d'enseignement optionnel en semestre 5 et 6 pour garantir à l'étudiant la réalisation de l'action du service sanitaire en fonction de la singularité de sa situation de formation.

La formation théorique ainsi que la réalisation d'actions concrètes de prévention composant le service sanitaire et le développement des compétences professionnelles citées ci-dessus doivent permettre aux étudiants en soins infirmiers de formaliser une démarche projet concernant une action de prévention réalisée à l'intention d'une population cible.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'acquisition et de mobilisation de savoirs méthodologiques, organisationnels et relationnels en lien avec l'ensemble des unités d'enseignement prévues en formation et au niveau de formation de l'étudiant au moment de l'action.

L'étudiant pourra s'inscrire progressivement dans le projet en choisissant la thématique proposée par l'IFSI.

Une thématique d'unité optionnelle en 3^{ème} année sera consacrée au service sanitaire en cas de besoin pour les étudiants en reprise de formation, pour les étudiants n'ayant pu participer à l'action du service sanitaire pour des motifs justifiés en lien avec la réglementation en vigueur.

¹ Annexe III de l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

L'IFSI proposera les partenariats en privilégiant :

- ◇ une diversité de structures,
- ◇ une diversité de publics
- ◇ des thématiques en adéquation avec les priorités de la Stratégie Nationale de Santé et les besoins territoriaux
- ◇ les apports de connaissances spécifiques nécessaires aux étudiants pour la construction du projet de prévention de santé publique les éléments facilitateurs pour le bon déroulement du projet.

PLAN NOVI

apprendre à être surpris



COMMUNIQUER



ACQUERIR



TRACER



GERER

Organiser et coordonner les actions soignantes ne s'improvise pas dans l'urgence.

Il faut s'entraîner pour garder son sang froid.

4. FINALITES DE LA FORMATION ¹

La formation conduisant au diplôme d'Etat infirmier vise l'acquisition des 10 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Le référentiel de formation des infirmier(e)s a pour objet de **professionnaliser le parcours** de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments des 10 compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à **devenir responsable et réflexif**, un **praticien autonome**, c'est-à-dire un professionnel **capable d'analyser toute situation de santé**, de **prendre des décisions dans les limites de son rôle** et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il **établit son portefeuille de connaissances et de compétences** et prépare son projet professionnel.

L'étudiant **apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle** qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

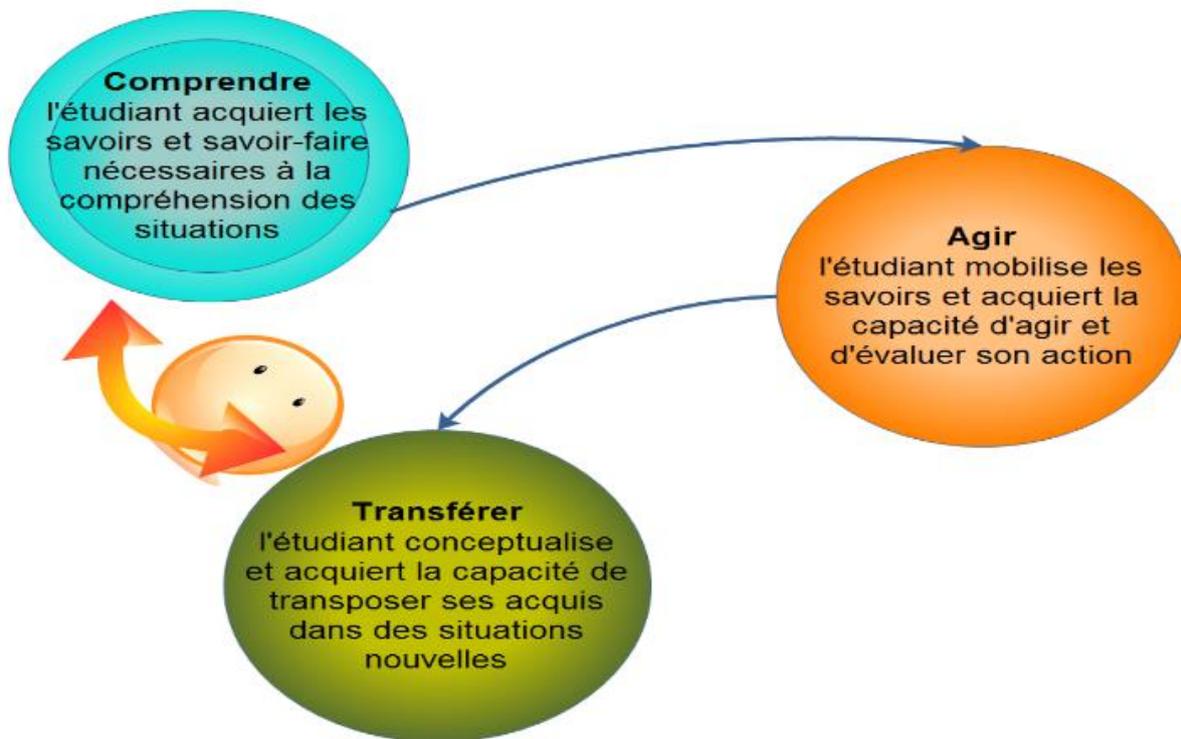
L'étudiant **développe une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés ont acquis les éléments théoriques et pratiques des compétences requises pour l'exercice infirmier. Ils sont capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées. Le développement des compétences se poursuivra tout au long de l'exercice professionnel.

¹ Annexe III de l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

5. PRINCIPES DE LA FORMATION

5.1. PRINCIPES PEDAGOGIQUES



5.2. LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE

Des situations professionnelles apprenantes choisies avec des professionnels en activité sont utilisées comme moyens pédagogiques et analysées avec l'aide de professionnels expérimentés à l'IFSI et en stage.

Les étudiants construisent leur savoir à partir de l'étude de ces situations en faisant des recherches documentaires, en mobilisant les connaissances acquises, en confrontant les résultats de leur analyse et de leur réflexion à celles des professionnels.

5.3. LES METHODES D'APPRENTISSAGE

De nombreuses méthodes d'apprentissage sont proposées aux étudiants avec une orientation marquée par des séquences pédagogiques en présentiel avec des intervenants experts dans les différents domaines de compétences nécessaires dans l'exercice infirmier notamment :

- Activités de soins infirmiers en situation simulée soit en travaux dirigés, soit en salle de pratique, soit en situation NOVI¹, soit en situation simulée à grande échelle de situation d'urgences
- Scénarios de situation de prise en charge en soins selon méthodologie de Simulation en Santé : Observation clinique, Sepsis, situation relationnelle....avec usage de mannequin de moyenne fidélité, acteurs (anciens étudiants ayant suivi une unité optionnelle au cours de leur formation)

¹ Plan Nombres Victimes

5.4. L'ANALYSE DE SITUATION OU D'ACTIVITE RENCONTREE

L'analyse de situation ou d'activités rencontrées (ASAR) vise à développer la posture réflexive de l'étudiant et constitue un critère d'attribution des crédits du stage pour chaque semestre. Un guide est transmis à l'étudiant lui permettant de progresser sur les 6 semestres au regard des finalités de formation citées précédemment et dans le développement des 10 compétences professionnelles.

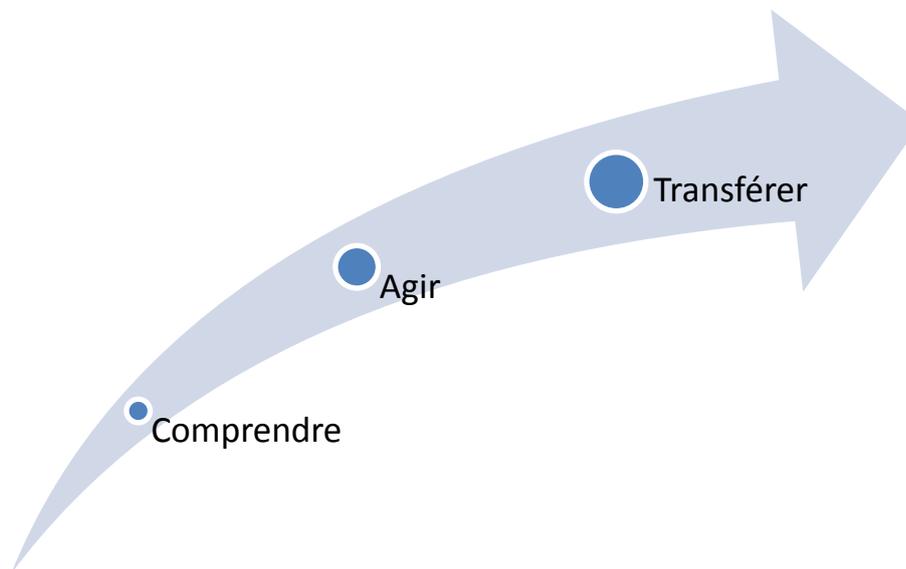
5.5. VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION

Au cours de la formation, les étudiants peuvent compléter leur cursus de formation initiale notamment par des initiations à des activités telles que l'aromathérapie mais également l'éducation thérapeutique faisant l'objet d'une attestation de suivi des enseignements selon des cahiers des charges établis avec nos partenaires.

6. CONCEPTION DE LA FORMATION

6.1. CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFSI DE COLMAR

Pour permettre à l'étudiant(e) de construire les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(e), la conception pédagogique de l'IFSI de Colmar repose sur trois paliers d'apprentissage, clefs de voûte de la formation qui sont :



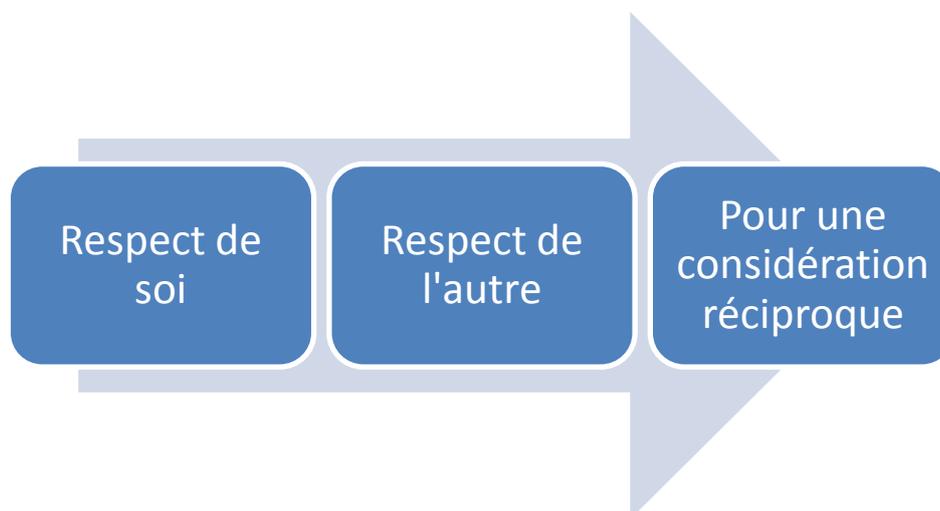
Pour l'équipe pédagogique les axes prioritaires de la formation sont :

- ◇ la sécurité et la qualité des soins aux personnes prises en charge,
- ◇ le savoir professionnel au cœur de la réflexion infirmière,
- ◇ l'analyse des pratiques et la posture réflexive,
- ◇ l'alternance IFSI/Stages et la collaboration avec les professionnels de santé.

6.2. LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES

L'équipe pédagogique fonde sa réflexion sur des valeurs, conceptions et expériences personnelles et professionnelles pour construire une approche pédagogique orientée vers les compétences et la professionnalisation.

Les principales valeurs que nous souhaitons promouvoir et applicables par les étudiants, les intervenants et les équipes pédagogiques et administratives sont :



◇ **Respect des règles institutionnelles, déontologiques, éthiques :**

Le respect se définit comme le sentiment de considération à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose en lui reconnaissant sa valeur.

Il s'agit de ne pas lui porter atteinte.

Le Respect est le fondement de toute relation entre soi-même et les Autres : personne soignée, les étudiants, les équipes administratives et pédagogiques, les intervenants, les partenaires des structures d'accueil, etc.

◇ **Responsabilité professionnelle :**

C'est l'obligation ou la nécessité morale de répondre ou de se porter garant de ses actions ou de celles des autres.

La responsabilité professionnelle concerne le respect de la réglementation.

Elle est un devoir à l'égard de tous les acteurs du système de santé.

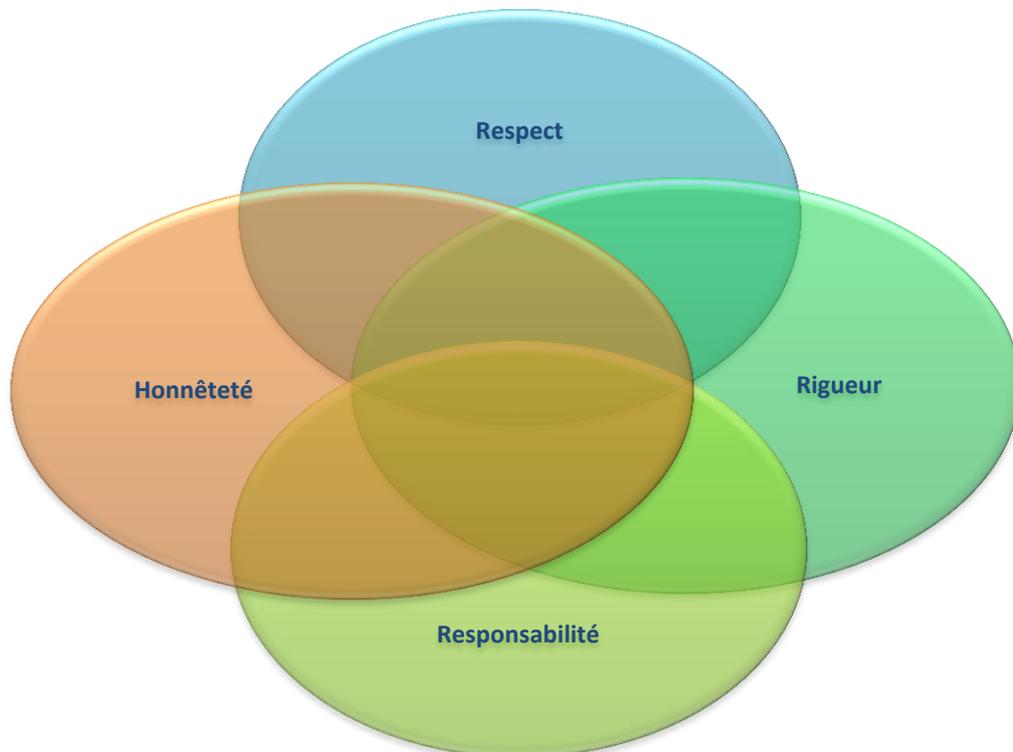
◇ **Honnêteté :**

Faire preuve d'honnêteté envers soi et les autres suppose d'être fidèle à ses obligations, ses engagements dans les actes et les paroles et d'agir avec franchise envers soi et les autres.

◇ **Rigueur :**

Est rigoureux celui qui du point de vue professionnel, individuel et institutionnel s'engage, persévère et prend des décisions éclairées.

Pour ce faire, il dit, explicite et argumente ce qu'il fait et fait ce qu'il dit.



6.3. LA FORMATION S'ADRESSE A DES ADULTES QUI ONT CHOISI D'ACQUERIR DES COMPETENCES ET UNE IDENTITE PROFESSIONNELLE INFIRMIERE

Se former demande à l'étudiant de **S'ENGAGER** et de **S'IMPLIQUER** tout au long des 6 semestres de formation en vue de construire son projet professionnel :

- ◇ Il acquiert des connaissances
- ◇ Il développe des capacités professionnelles
- ◇ Il développe des postures professionnelles
- ◇ Il dispense des soins infirmiers dans le respect des règles de sécurité et de bonnes pratiques
- ◇ Il questionne et analyse ses représentations et sa pratique professionnelle.

Ce questionnement et le développement des capacités professionnelles lui permettront d'assurer l'ensemble des soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie et les soins aux patients en garantissant la sécurité de l'utilisateur.

C'est pourquoi, il est demandé à l'étudiant :

- ◇ Un engagement continu et professionnel dans sa formation à l'I.F.S.I. et en stage
- ◇ Le respect des valeurs professionnelles énoncées précédemment (p.16)
- ◇ L'assiduité aux cours et en stage.

6.4. LES ETUDIANTS

Ils sont acteurs de leur formation capables de se situer, de décider, de s'affirmer, de se positionner, de s'engager dans une recherche de qualité de soin.

Ils développent et acquièrent des compétences grâce aux interactions avec les différents professionnels de santé rencontrés à l'institut et en formation clinique, les personnes prises en soins.

Ils sont des professionnels en devenir capable de s'interroger sur leurs pratiques professionnelles, de les faire évoluer, de leur donner du SENS et de construire leur identité professionnelle infirmière.

En adéquation avec le dispositif réglementaire et tout au long des 6 semestres de formation, l'étudiant a la possibilité :

- ◇ de proposer des thématiques pour les unités d'enseignements optionnels,
- ◇ de participer à des ateliers d'approfondissement des techniques de soins et d'acquisition de connaissances,
- ◇ d'émettre des souhaits sur les actions de santé publique dans le cadre du service sanitaire
- ◇ d'émettre des souhaits de stage en lien avec son projet professionnel

6.5. LES FORMATEURS

Ils mettent en œuvre le référentiel de formation selon le dispositif réglementaire et le projet pédagogique de l'I.F.S.I.

Ils dispensent un enseignement professionnel actualisé et utilisent des méthodes pédagogiques diversifiées et participatives ; ils mettent en œuvre un accompagnement pédagogique pour que l'étudiant puisse :

- ◇ comprendre, s'approprier et transférer ses connaissances,
- ◇ acquérir les pratiques professionnelles,
- ◇ analyser ses acquis et ses difficultés,
- ◇ construire son parcours de formation.

Ils évaluent l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques en I.F.S.I.

Ils collaborent avec les maîtres et tuteurs de stage.

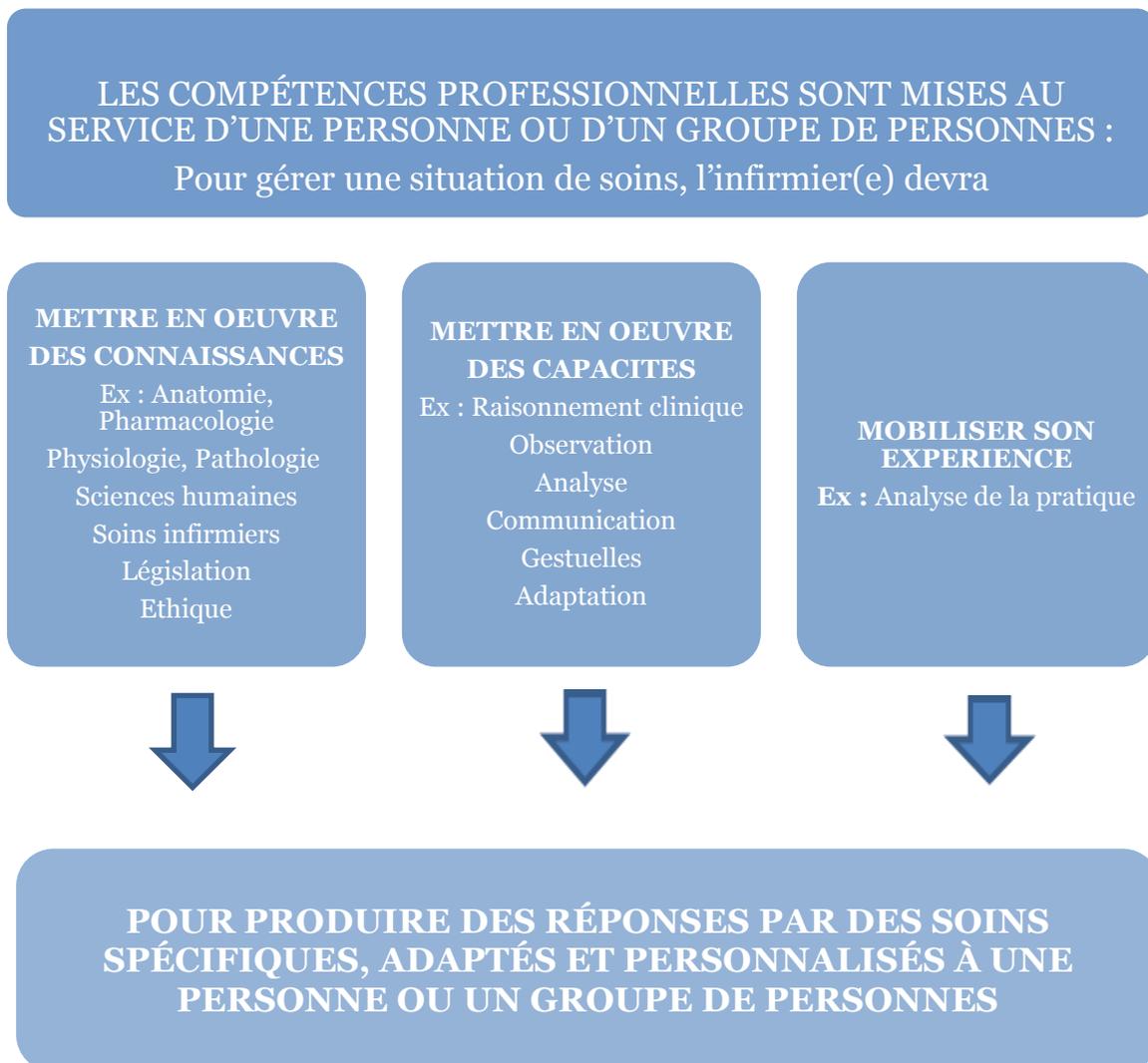
6.6. LES INTERVENANTS

A partir d'objectifs fixés avec les formateurs, les intervenants non permanents participent à la formation des étudiants en rapport avec leurs compétences spécifiques et leurs expériences professionnelles selon les besoins des apprenants et des unités d'enseignement.

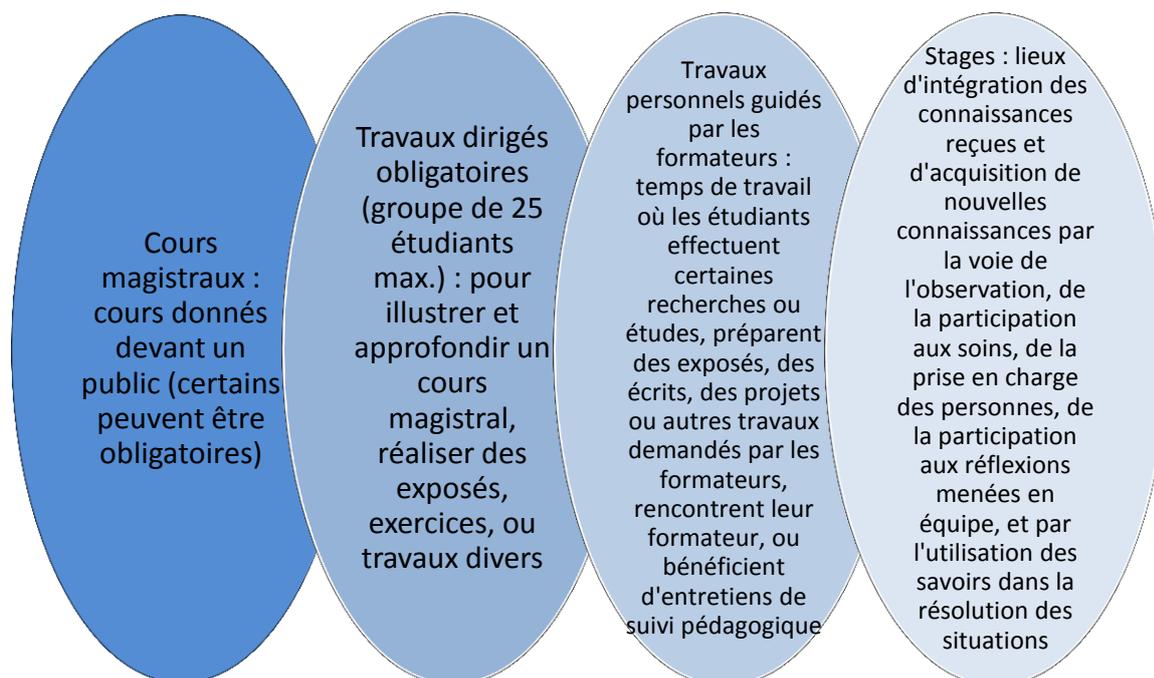
6.7. LES PROFESSIONNELS DE SANTE

L'ensemble de l'équipe pédagogique de l'I.F.S.I. et les professionnels des secteurs hospitaliers et extrahospitaliers privés ou publics, du domaine sanitaire ou social, accompagnent l'étudiant dans sa professionnalisation

Le dispositif de formation proposé par le Centre de Formation vise à l'acquisition de compétences professionnelles afin que les étudiants en soins infirmiers puissent au terme de leur formation être diplômés afin de :



7. FORMES DES ENSEIGNEMENTS



A l'IFSI de Colmar :

Des cours magistraux requièrent la présence obligatoire et une attention soutenue de l'étudiant (cf. annexe I) car ils servent de support aux travaux dirigés, travail personnel dirigé, travaux pratiques réalisés en groupes restreints dans une perspective d'acquisition et/ou mobilisations de connaissances nécessaires dans le développement des compétences professionnelles attendues.

Le caractère obligatoire est notifié à l'étudiant sur le planning prévisionnel du semestre.

Plusieurs organisations de travaux dirigés sont mises en œuvre (groupe de 5 à 25 étudiants) pour favoriser les apprentissages, l'expression des étudiants et l'accompagnement pédagogique.

Lors des travaux personnels guidés, des guides (révision, pré requis...) sont remis aux étudiants par les formateurs **afin de favoriser les apprentissages**, mobiliser les acquis et préparer des séances pédagogiques.

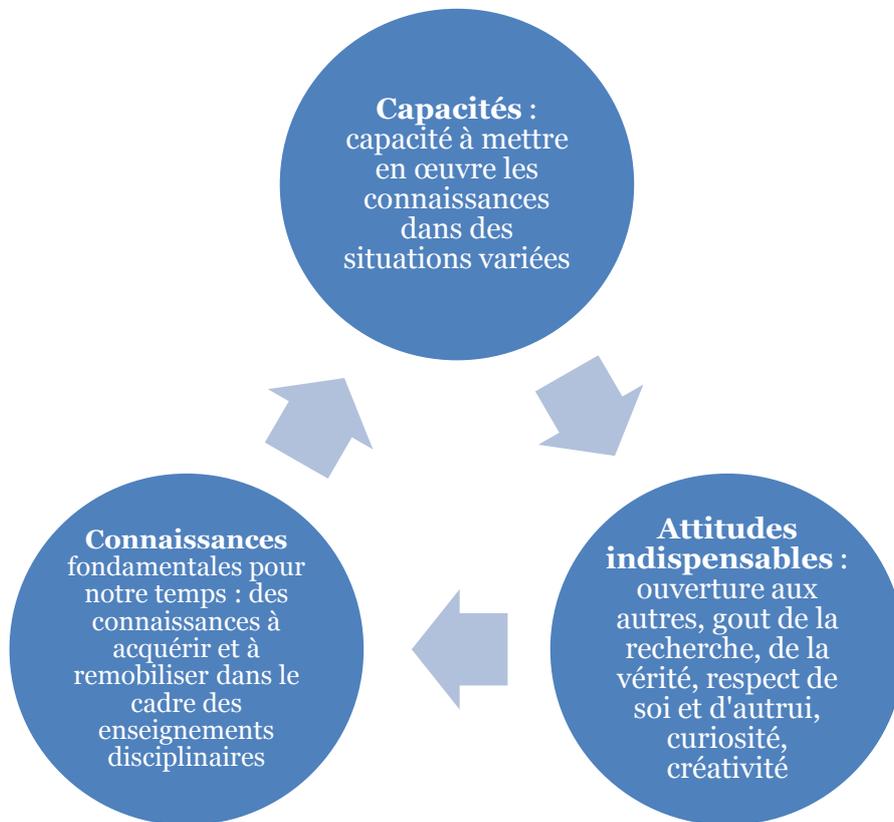
L'étudiant s'engage à assister aux diverses séquences pédagogiques mises en œuvre soit en présentiel ou à distance :

- Cours Magistraux CM,
- Travaux dirigés TD
- Travaux pratiques TP,
- Travail personnel Guidé TPG,
- Simulation en santé SM
- Regroupement en formation clinique
- Suivi pédagogique

L'étudiant s'engage à réaliser l'ensemble des travaux demandés au cours de sa formation clinique et théorique et d'effectuer un travail personnel régulier et soutenu dès le début de sa formation qu'il s'agisse d'une organisation pédagogique en présentiel ou à distance en fonction de l'évolution de la situation sanitaire nationale, régionale ou locale.

L'étudiant qui n'exploite pas les moyens pédagogiques mis à sa disposition et ne réalise pas le travail d'apprentissage requis compromet la réussite de son projet de formation professionnel infirmier.

Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes



L'IFSI de Colmar assure une diversité de parcours de formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier selon la réglementation en vigueur :

- ◇ parcours initial en cursus complet ou partiel
- ◇ parcours de formation spécifique pour les AS/AP après décision sur sollicitation de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles (SP) d'une demande de dispense de formation
- ◇ parcours de formation adapté pour tout étudiant après décision sur sollicitation de la SP¹ concernant une demande de dispense de formation ou d'aménagement de la scolarité
- ◇ parcours de formation en cursus partiel pour les médecins titulaires d'un diplôme d'Etat de médecine hors territoire français.
- ◇ parcours de formation spécifique pour la reconnaissance d'autres certifications soignantes hors territoire français, ou plus spécifiques selon le parcours professionnel du candidat.

¹ Section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

8. ORGANISATION DE LA FORMATION

8.1. L'ORGANISATION SEMESTRIELLE

La formation est structurée en six semestres soit deux semestres par an.

L'acquisition des dix compétences s'acquiert au cours des six semestres.

Selon le référentiel de formation, chaque semestre est consacré au développement plus particulier d'une ou deux compétences.

Semestre 1 : Compétence 3 Accompagner la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Semestre 2 : Compétence 1 Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
Semestre 3 : Compétence 2 Concevoir et conduire un projet de soins Compétence 6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Semestre 4 : Compétence 5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs Compétence 10 Informier et former les professionnels de santé
Semestre 5 : Compétence 4 Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostiques Compétence 9 Organiser et coordonner des activités soignantes	Semestre 6 : Compétence 7 Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle Compétence 8 Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles

L'acquisition des compétences nécessite l'apport de connaissances par l'intermédiaire **d'unités d'enseignement** (U.E).

Ces connaissances théoriques, gestuelles, organisationnelles et relationnelles sont nécessaires dans la prise en soins des patients lors de la formation clinique et lors de l'acquisition des éléments des 10 compétences attendues pour l'exercice professionnel infirmier.

« Chaque compétence s'obtient de façon cumulée : ¹

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;

3° Par la validation des actes, des activités et des techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

8.1.1 SEQUENCES DE FORMATION AUX ACTIVITES DE SOINS INFIRMIERS

L'équipe pédagogique de l'IFSI de Colmar a fait le choix d'assurer des séquences pédagogiques théoriques et pratiques des activités et techniques de soins selon la réglementation en vigueur² pour l'exercice infirmier et ce tout au long des différents semestres. Ils font l'objet d'un apport théorique et/ou d'une démonstration et/ou d'une pratique en salle de simulation et/ou de manipulation de matériels thérapeutiques pharmaceutiques de dispositifs médicaux. Ces enseignements se font en groupes restreints (cf. annexe III).

¹ Article 18 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

² Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

8.1.2 LE DISPOSITIF DE VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS ET DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES ATTENDUES.

Les unités d'enseignement (U.E) font l'objet d'évaluations semestrielles (cf. annexe II) selon diverses modalités : individuelle, collective, écrite, orale, en situation simulée, en stage.

L'équipe pédagogique mène une réflexion en continu sur l'amélioration du dispositif de validation par la mutualisation des épreuves. Un règlement des examens est transmis aux étudiants par le biais du règlement intérieur ainsi que des outils facilitateurs pour le bon déroulement des épreuves.

Une consultation des copies sur demande de l'étudiant est possible selon l'organisation interne de l'IFSI et sous réserve du respect des consignes par l'étudiant.

Le chapitre 10 complète les éléments relatifs à l'organisation du dispositif de validation des unités d'enseignements et des éléments des 10 compétences.

8.2 L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE

En vue d'assurer une organisation fonctionnelle et pédagogique, différentes missions non exhaustives sont identifiées au sein de l'IFSI : référent de semestre – d'unité d'enseignement – de stage – de conseiller de mémoire de fin d'études - suivi pédagogique individuel.

8.2.1 LE REFERENT DE SEMESTRE

Pour chaque semestre, un formateur est désigné référent du semestre. Il est l'interlocuteur privilégié des étudiants de la promotion.

Les missions principales sont :

1. Assister le directeur dans certaines activités liées au déroulement de la formation,
2. Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation semestrielle en IFSI.

Les principales attributions et activités sont :

1. Superviser l'organisation du semestre (rentrée, évaluations...) des enseignements,
2. Animer et encadrer l'équipe de formateurs du semestre,
3. Assurer la cohérence pédagogique au regard du projet pédagogique,
4. Analyser et proposer des actions d'amélioration dans le domaine de la pédagogie et de l'organisation,
5. Transmettre les informations ascendantes et descendantes : direction – étudiants équipe pédagogique du semestre,
6. Etre co-gestionnaire de l'organisation des Commission d'Attribution des ECTS du semestre concerné,
7. Evaluer la formation dans le semestre.

8.2.2 LE FORMATEUR REFERENT D'UNITE D'ENSEIGNEMENT (CF. ANNEXE N°IV)

Chaque unité d'enseignement correspond à un **domaine de savoirs** spécifiques qui déterminent les partenariats avec l'université dans le processus LMD (licence, master, doctorat) dont font partie les professions paramédicales :

Champ 1 : sciences humaines sociales et droit

Champ 2 : sciences biologiques et médicales

Champ 3 : sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes

Champ 4 : sciences et techniques infirmières, interventions

Champ 5 : intégration des savoirs et postures professionnelles infirmières

Champ 6 : méthodes de travail

Ces unités d'enseignement sont organisées et gérées par des formateurs référents permanents.

Les missions principales du formateur référent d'UE sont :

1. Construire, mettre en œuvre et évaluer une unité d'enseignement
2. Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation dans le ou les semestres en lien avec le référentiel de formation et le projet pédagogique de l'IFSI
3. S'assurer de la traçabilité des éléments constitutifs de l'UE

Les principales attributions et activités des formateurs référents d'UE sont :

1. Concevoir le projet de l'UE au regard des éléments de compétences concernés
2. Assurer la cohérence pédagogique dans un enseignement transversal de S1 à S6
3. Animer et encadrer les différents intervenants
4. Négocier la planification des heures et modalités des enseignements
5. Mettre en œuvre le projet de l'unité d'enseignement
6. Construire les sujets et les grilles de validation de l'UE
7. S'assurer de l'organisation des validations et de la correction
8. Evaluer et analyser le projet et proposer des axes d'amélioration
9. Transmettre les informations ascendantes et descendantes : direction – étudiants – équipe pédagogique du semestre et autres semestres.

8.2.3 LE FORMATEUR REFERENT DU SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'ETUDIANT

Le suivi pédagogique est organisé durant une année universitaire. L'étudiant est informé du nom du formateur référent de son suivi pédagogique pour l'année. Les coordonnées professionnelles de ce dernier sont transmises à l'étudiant. Un suivi pédagogique collectif est organisé en début de chaque cursus annuel. Un entretien pédagogique est organisé à l'issue de chaque période de stage.

Un suivi personnalisé est proposé au regard des disponibilités du référent pédagogique soit à l'initiative de l'étudiant, soit du formateur, soit du Directeur en fonction des besoins de formation identifiés.

Les missions principales du formateur sont :

1. Assurer le suivi individuel de la formation de l'étudiant.

2. Etre son interlocuteur ressource pour toutes les questions d'ordre pédagogique, organisationnel et personnel si besoin.
3. Gérer le dossier scolaire et du Diplôme d'Etat.
4. Proposer les modifications du parcours de formation professionnelle.
5. Représenter l'étudiant lors de la commission d'attribution des crédits.

Les principales attributions et activités des formateurs référents de suivi pédagogique sont :

1. Organiser et structurer le suivi pédagogique individuel et collectif durant chaque semestre
2. Assurer la gestion du dossier de formation de l'étudiant et la traçabilité des activités menées
3. Assurer le suivi des acquisitions des éléments de compétences dans le champ clinique et théorique
4. Aider l'étudiant à développer ses capacités de questionnement, d'autoévaluation,
5. Vérifier les conditions d'attribution des crédits européens du stage selon la réglementation en vigueur
6. Proposer la modification du parcours de formation de l'étudiant au regard des besoins identifiés
7. Représenter l'étudiant à la Commission d'attribution des crédits
8. Accompagner l'étudiant dans la confrontation de ses valeurs personnelles et professionnelles et aux valeurs de la profession
9. Conseiller et guider l'étudiant dans son parcours de formation
10. Aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources

8.3 LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Tout au long de sa formation l'étudiant va acquérir de manière progressive par l'enseignement clinique infirmier en stage et à l'Institut de formation les éléments de 10 compétences professionnelles nécessaires l'exercice infirmier.

En fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de :

- ◇ **Acquérir et Comprendre** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les unités d'enseignement et les lieux de stages.
- ◇ **Dispenser** les actes, activités et techniques de soins selon la progressivité de la formation et de la réglementation professionnelle.
- ◇ **Développer sa réflexivité** lors des cours théoriques, des travaux dirigés, des stages pour repérer comment il apprend et comment il comprend les savoirs, la pratique et les attitudes professionnelles.
- ◇ **Mobiliser et transférer** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les unités d'enseignement des différents semestres.
- ◇ **Questionner l'évolution de sa réflexion** sur son choix professionnel, son projet professionnel, la construction progressive de son identité professionnelle et son implication dans la formation.

8.3.1 LES OBJECTIFS GENERAUX EN SEMESTRES 1 ET 2

Tout au long des semestres 1 et 2, l'étudiant va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à **l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

Pour le semestre 1 :

La compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.

Pour le semestre 2 :

La compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.

Dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation l'étudiant sera capable de :

8.3.1.1 AU COURS DU SEMESTRE 1

En lien avec la compétence 3 :

Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

- ◇ Acquérir les **savoirs enseignés** lors de la formation menant au diplôme d'aide-soignant. Apprécier la capacité de la personne soignée à **réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner** dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage.
- ◇ Acquérir des connaissances scientifiques, les relier au domaine de l'infectiologie, à comprendre et appliquer les mesures pratiques d'hygiène dans les soins. Connaître **les règles** nécessaires pour participer à la **lutte et à la prévention des infections nosocomiales**.

En lien avec la compétence 1 :

Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

- ◇ Acquérir des connaissances qui lui permettent **de situer la pratique soignante dans son contexte** historique et culturel, de comprendre la démarche intellectuelle de l'étude de situations de santé et de soins vécues par les personnes, de **développer les opérations mentales du raisonnement clinique**.

En lien avec la compétence 4 :

Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- ◇ Acquérir les **bases anatomo-physiologiques** afin de mettre en œuvre les soins à visée diagnostique ou thérapeutique adaptés à la personne soignée. Ces bases seront approfondies dans les unités d'enseignement traitant des processus physiopathologiques.
- ◇ Acquérir des connaissances dans le domaine des **processus traumatiques**. Étude de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences et les soins infirmiers spécifiques à dispenser.
- ◇ Acquérir les **connaissances de base en pharmacologie** nécessaires pour prendre conscience des risques et dangers de l'administration médicamenteuse dès le premier semestre.

En lien avec la compétence 6 :

Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

- ◇ Acquérir des cadres théoriques et des **points de repères** dans le domaine de la **psychologie** qui lui permettent de relier ses propres observations et interrogations à des savoirs organisés.

En lien avec la compétence 7 :

Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

- ◇ Acquérir des bases solides et les moyens de les approfondir dans les domaines des **valeurs et des droits humains**. De distinguer ce qui relève du droit, de la déontologie, de la morale et de l'éthique et de situer ses actions en les inscrivant dans un contexte de société porteuse de valeurs humanistes.

En lien avec la compétence 8 :

Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- ◇ **Analyser et exploiter le contenu de documents professionnels et scientifiques** et d'en effectuer un compte-rendu ou un rapport afin de le transmettre à ses pairs ou à d'autres professionnels de santé par le biais de la technologie informatique.
- ◇ Acquérir les **bases d'anglais dans le domaine de la santé** et des soins. (semestre 1 à 6)

En lien avec la compétence 3 :

S'approprier des éléments de ces compétences à travers l'unité d'intégration :

- ◇ Comprendre une situation clinique en **mobilisant les opérations mentales** du raisonnement clinique.
- ◇ Rechercher des informations pour **agir dans la situation**, de les **analyser** et de mettre en lien les éléments recueillis.
- ◇ Identifier les **éléments qui seront transférables** à d'autres situations.
- ◇ **Apprécier la capacité** de la personne à **réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner** dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage.
- ◇ **Adapter les soins** quotidiens **aux besoins de la personne** en tenant compte de **ses ressources, ses déficiences** ou ses handicaps.
- ◇ **D'évaluer, anticiper et prévenir les risques** liés à la diminution ou la perte d'autonomie et à l'altération la mobilité.
- ◇ **D'adapter et sécuriser l'environnement** de la personne.
- ◇ Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue **d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique**.
- ◇ D'évaluer **l'évolution de la personne** dans sa capacité à réaliser ses soins.

8.3.1.2 AU COURS DU SEMESTRE 2

En lien avec la compétence 1

Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

- ◇ Utiliser des **connaissances fiables**, une **méthode structurée** et de réaliser des actions et des gestes dans un contexte de relation avec le patient fait **d'humanité et de respect**.
- ◇ **Construire des réponses professionnelles** à proposer à la personne ou un groupe de personnes et **les expliciter**. Identifier les principes utilisés lors des soins donnés et d'en mesurer les impacts et conséquences sur la manière dont la personne vit sa situation de santé.
- ◇ **Établir des liens** entre les **explications scientifiques** de la maladie, du handicap ou de l'accident et **les représentations** que peuvent avoir les personnes touchées et leur entourage.

En lien avec la compétence 2 :

Concevoir et conduire le projet de soins

- ◇ Participer **et construire un projet de soins**.
- ◇ Réfléchir à la **posture professionnelle dans la relation** avec les personnes dont l'étudiant prend soin.

En lien avec la compétence 4 :

Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- ◇ Acquérir les connaissances de base dans le domaine des **processus psychopathologiques**. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences et les soins infirmiers spécifiques à dispenser.
- ◇ Obtenir l'attestation de **formation aux gestes et soins d'urgence**.
- ◇ Acquérir les **habiletés techniques** conformément à la législation en vigueur.

En lien avec la compétence 5 :

Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- ◇ Identifier son rôle **d'acteur de la santé publique**. Se situer dans l'environnement organisé de l'offre de santé en France. Comprendre la place et le rôle des différents modèles d'organisation et de gestion des services de santé dans l'ensemble de l'offre de soins et de santé.

En lien avec la compétence 6 :

Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

- ◇ Approfondir les **cadres théoriques en psychologie, sociologie et anthropologie** pour utiliser ces notions dans l'évaluation de situations cliniques.

En lien avec la compétence 7 :

Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

- ◇ Approfondir les acquis en matière de **risques infectieux** et élargir la notion pour mesurer les enjeux et les impacts dans le domaine des risques lors des situations rencontrées. De faire face à une situation présentant des caractéristiques de risque avéré ou potentiel.

En lien avec la compétence 1 :

Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

S'approprier des éléments de ces compétences à travers l'unité d'intégration :

- ◇ **Rechercher et sélectionner les informations** utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient.
- ◇ **Analyser une situation** de soins et poser des **hypothèses interprétatives**.
- ◇ Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou **un diagnostic infirmier**.
- ◇ Identifier les **interventions infirmières** nécessaires.

8.3.1.3 LES OBJECTIFS GENERAUX EN SEMESTRES 3 ET 4

Tout au long des semestres 3 et 4, l'étudiant va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à l'acquisition **de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

Pour le semestre 3 :

La compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins.

La compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.

Pour le semestre 4 :

La compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.

La compétence 10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

La deuxième année de formation est marquée par le déploiement du service sanitaire et donc s'inscrit totalement dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation l'étudiant sera capable de :

8.3.1.4 AU COURS DU SEMESTRE 3

En lien avec la compétence 2 :

Concevoir et conduire le projet de soins

- ◇ Négocier un projet de soins.
- ◇ Elaborer les **conditions de mise en œuvre et de suivi du projet de soins** dans le cadre de la pluri professionnalité.

En lien avec la compétence 4 :

Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

- ◇ Acquérir les connaissances de base dans le domaine des **processus inflammatoires et infectieux** et dans le domaine des **processus obstructifs**. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences et les soins infirmiers spécifiques.
- ◇ Acquérir les connaissances en **pharmacologie** nécessaires pour :

Repérer les familles thérapeutiques, leurs moyens d'actions et leurs interactions.

Expliciter les risques et dangers des interactions médicamenteuses.

Citer les précautions de la médication pour des populations spécifiques à savoir les enfants et les personnes âgées.

- ◇ Acquérir les **habiletés techniques** conformément à la législation en vigueur.

En lien avec la compétence 5 :

Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- ◇ En lien avec la santé publique et de l'économie de la santé et dans le cadre du service sanitaire :

Identifier les **problèmes de santé prioritaires** d'un groupe ou d'une population sur le plan national, régional, en lien avec les déterminants de santé.

Utiliser les **méthodes et les outils en santé publique**, notamment statistiques.

Identifier et expliciter les modalités de financement des soins de santé en France.

Identifier les règles de financement des soins infirmiers dans les structures et en secteur libéral.

- ◇ En lien avec les soins éducatifs et préventifs :

Caractériser les **concepts, prévention, promotion de la santé, éducation en santé, éducation thérapeutique, ...**

Analyser une **démarche d'éducation thérapeutique.**

En lien avec la compétence 6 :

Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

- ◇ Argumenter les fondements de la **relation de confiance** et de l'alliance thérapeutique avec une personne.
- ◇ Conduire un **entretien infirmier.**

En lien avec la compétence 9 :

Organiser et coordonner des interventions soignantes

- ◇ Caractériser les principaux **concepts liés à la notion de travail,**

Explorer la notion de suivi des soins dans des contextes de pluri professionnalité.

En lien avec les :

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins

Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

S'approprier des éléments de ces compétences à travers l'unité d'intégration :

- ◇ Identifier les **besoins spécifiques de relation et de communication** en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus de soins, de conflit et agressivité.
- ◇ Définir les **conditions et les modalités de la communication propice** à l'intervention soignante en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne.
- ◇ **Elaborer un projet de soins dans un contexte de pluri professionnalité.**
- ◇ Hiérarchiser et **planifier les objectifs et les activités de soins** en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations.
- ◇ Utiliser les outils de soins infirmiers.
- ◇ Identifier les **risques liés aux situations de soins** et déterminer les **mesures préventives et/ou correctives adaptées.**
- ◇ **Argumenter le projet de soins et la démarche clinique.**

8.3.1.5 AU COURS DU SEMESTRE 4 :

En lien avec la compétence 4 :

Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique

- ◇ Acquérir les connaissances de base dans le domaine des **processus dégénératifs** et dans le domaine **des défaillances organiques.**

Les processus et les défaillances organiques sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences et les soins infirmiers spécifiques à dispenser.

- ◇ Développer une **vision intégrée des soins** à donner aux personnes âgées.
- ◇ Hiérarchiser et mettre en œuvre des **soins d'urgence** dans un environnement médicalisé.

- ◇ Réaliser des actions à visée diagnostiques et thérapeutiques conformes aux bonnes pratiques.
- ◇ Intégrer les **règles de surveillance et de suivi** de ces activités thérapeutiques et diagnostiques dans le respect des protocoles.
- ◇ Développer des **habiletés gestuelles et comportementales** en relation avec les contextes, les situations et les activités.

En lien avec la compétence 5 :

Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- ◇ Elaborer une **démarche d'éducation thérapeutique** en interdisciplinarité.
- ◇ Mener des actions de prévention auprès des populations dans le cadre du Service Sanitaire.

En lien avec la compétence 7 :

Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

- ◇ Utiliser un **raisonnement et une démarche de questionnement éthique** dans le contexte professionnel.
- ◇ Evaluer les conséquences de la notion de **responsabilité professionnelle**.
- ◇ Acquérir une **méthode d'analyse des risques** liés aux pratiques professionnelles.

En lien avec la compétence 8 :

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

- ◇ Identifier les **ressources documentaires scientifiques** dans le domaine des soins et de la santé.
- ◇ Expliciter l'utilisation des méthodes **quantitatives et qualitatives** dans le domaine **de la recherche**.
- ◇ Expliciter l'intérêt d'une démarche de recherche dans le domaine des soins et de la santé.
- ◇ **Analyser les résultats d'une étude de recherche** dans le domaine des soins et de la santé et argumenter les outils utilisés.

En lien avec la compétence 10 :

Informier, former des professionnels et des personnes en formation

- ◇ **Organiser l'information d'un stagiaire** ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins.
- ◇ **Formaliser des savoir-faire** et des connaissances en vue de conseils, démonstrations, explications, et analyse commentée de la pratique pour les stagiaires et professionnels de santé sous la responsabilité infirmière.

En lien avec les compétences 5, 10 :

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Compétence 10 : Informier, former des professionnels et des personnes en formation

S'approprier des éléments de ces compétences à travers l'unité d'intégration :

- ◇ **Organiser et superviser les activités d'apprentissage** des étudiants.
- ◇ **Evaluer** les savoirs mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.

- ◇ Superviser et évaluer les actions des aides-soignants, auxiliaires de puériculture, et aides médico – psychologiques.
- ◇ **Transférer son savoir-faire et ses connaissances** aux stagiaires et autres professionnels de santé.
- ◇ **Animer des séances** d'information et des réflexions sur la santé et la prise en charge des personnes.
- ◇ **Concevoir des actions** de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées.
- ◇ **Conduire une démarche d'éducation** pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives.
- ◇ Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique.
- ◇ Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques.

8.3.1.6 LES OBJECTIFS GENERAUX DES SEMESTRES 5 ET 6

Tout au long des semestres 5 et 6, l'étudiant va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à **l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

En semestre 5 :

La compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

La compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes

En semestre 6 :

La compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

La compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

Dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de :

8.3.1.7 AU COURS DU SEMESTRE 5 :

En lien avec la compétence 4 :

Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique

- ◇ Approfondir les connaissances dans les domaines des **processus psychopathologiques**. D'expliquer les connaissances nécessaires à la construction **d'une relation thérapeutique** et aux **soins à donner** aux personnes atteintes de pathologies mentales ou psychiatriques. De développer **un questionnement personnel sur les compétences** relatives à l'exercice professionnel en psychiatrie ou en santé mentale.
- ◇ Acquérir les connaissances de base dans les domaines des **processus tumoraux**. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences, les soins infirmiers spécifiques à dispenser et les soins spécifiques aux personnes atteintes de cancer.
- ◇ Acquérir les connaissances de base dans les domaines en lien avec des **situations de soins palliatifs et de fin de vie**. Sont identifiés les besoins spécifiques des personnes et leur entourage en situation de fin de vie, de deuil, de refus. Sont abordées les conduites de communication adaptées à ce type de situations. Sont développées les habiletés dans la réalisation des soins en situation soins palliatifs et de fin de vie.
- ◇ Acquérir les connaissances en **pharmacologie** dans le **domaine de la cancérologie**. Sont repérées les différentes thérapeutiques médicamenteuses, leurs

modalités d'administration et leurs risques majeurs. Sont identifiés les éléments de la prescription médicale et infirmière. Sont argumentés les résultats de calculs de doses médicamenteuses.

- ◇ Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique conformément à la législation en vigueur et dans le respect des protocoles et en assurer le suivi.

En lien avec la compétence 6 :

Communiquer et conduire un entretien dans un contexte de soins

- ◇ Approfondir les connaissances dans le domaine des soins relationnels. Sont développés les modes de relation et de communication aux personnes et aux contextes pour aider l'étudiant dans la **construction d'une position professionnelle mesurée et stable.**

En lien avec la compétence 9 :

Organiser et coordonner des interventions soignantes

- ◇ Identifier les différents **modes d'exercice infirmier** et les décrire.
- ◇ Décrire les **conditions de collaboration** avec les différents acteurs de la santé dans les champs sanitaire et social.

En lien avec les compétences 4, 9 :

La compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

La compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes

S'approprier des éléments de ces compétences à travers l'unité d'intégration :

- ◇ Développer des capacités **d'analyse de l'organisation du travail** dans sa pratique professionnelle au travers de la prise en charge des soins directs et indirects pour un groupe de personnes de **l'admission à la prévision de sortie.**
- ◇ Développer des capacités à **transférer ses acquis** dans des situations nouvelles.

8.3.1.8 AU COURS DU SEMESTRE 6 :

En lien avec la compétence 7 :

Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

- ◇ Approfondir les connaissances en lien avec la **gestion des risques, la qualité des soins et l'évaluation des pratiques.** Est abordée l'acquisition des outils d'analyse critique pour améliorer et évaluer sa pratique professionnelle. Est évaluée l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits des matériels et dispositifs médicaux.

En lien avec la compétence 8 :

Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- ◇ Approfondir les connaissances liées à la **démarche de recherche.** Sont abordés les liens existants entre la théorie, la recherche et l'évolution de la pratique infirmière. Le questionnement de la recherche est utilisé pour la réalisation d'un **travail d'intérêt professionnel.**

En lien avec les compétences 7 et 8

La compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

La compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

S'approprier des éléments de ces compétences à travers l'unité d'intégration :

- ◇ Identifier une **problématique** professionnelle
- ◇ Formuler un **questionnement** ou une hypothèse de travail
- ◇ Identifier les **ressources matérielles** et humaines nécessaires pour approfondir le questionnement
- ◇ Choisir et mettre en œuvre **des outils** d'investigation
- ◇ **Analyser les données** recueillies de manière pertinente
- ◇ Formuler une **réponse au questionnement** ou en validant l'hypothèse de recherche
- ◇ Formuler des **propositions de solutions** ou de poursuite d'exploration
- ◇ Produire des **micros savoirs infirmiers**.

8.3.2 LES UNITES OPTIONNELLES

En lien avec :

La compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

La compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- ◇ Approfondir un domaine d'exercice de la profession d'infirmière
- ◇ Mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

Elles sont réalisées en semestre 5 et 6. Les étudiants peuvent proposer des thématiques. Elles sont soumises à l'équipe pédagogique et validées par la Direction de l'IFSI. Les thèmes retenus et les modalités organisationnelles (nombre d'étudiants minima et maxima...) sont définis par l'équipe pédagogique sous la responsabilité de la Direction de l'IFSI en fonction des ressources pédagogiques et matérielles disponibles.

Les étudiants se répartissent dans les groupes et thématiques définies selon des critères établis par les étudiants de la promotion concernée.

8.3.3 L'ANGLAIS

Ces enseignements sont :

En lien avec la compétence 8

- ◇ Communiquer en anglais dans le domaine de la santé
- ◇ Etudier et utiliser des articles professionnels en anglais

8.4 ADAPTATION DE LA FORMATION POUR LES ETUDIANTS A.S. ET A.P RELEVANT D'UNE DISPENSE DE FORMATION

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par Arrêté du 13 décembre 2018, relatif au diplôme d'état d'infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignement ou de semestres, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique de situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnels.

Les dispenses d'unités d'enseignement normatives en lien avec la compétence 3 sont les suivantes :

- ◇ UE 2.10.S1 Infectiologie et Hygiène
- ◇ UE 4.1.S1 Les soins de confort et de bien être
- ◇ UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens
- ◇ UE 5.8.S1 Stage de 5 semaines

Les étudiants concernés assistent aux cours relatifs aux unités d'enseignement citées ci-dessus pour réactualisation des connaissances dans le contexte d'exercice professionnel infirmier. Ils sont dispensés des évaluations normatives.

Durant la dispense du stage de 175 heures du semestre 1, les étudiants bénéficient d'un dispositif d'accompagnement à l'adaptation à la poursuite de la formation qui se déroule en présentiel à l'Institut de formation en soins infirmiers.

FINALITE :

La formation proposée vise à favoriser l'adaptation de ces étudiants à la poursuite de leur parcours de formation infirmière.

OBJECTIFS GLOBAUX :

- ◇ Accompagner ces étudiants dans la construction de leur nouvelle identité professionnelle.
- ◇ Mener une réflexion sur le statut d'étudiant en stage
- ◇ Développer et utiliser diverses méthodologies enseignées
- ◇ Développer des stratégies d'apprentissage

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ◇ Travail Dirigé
- ◇ Travail Personnel Guidé
- ◇ Travail Personnel
- ◇ Application de méthodologies enseignées (recherche documentaire...)

INTERVENANTS :

- ◇ Formateurs permanents
- ◇ Intervenants compétents dans le domaine abordé

PERIODE CONCERNEE :

- ◇ du 16 novembre au 18 décembre 2020,
- ◇ horaires fixés sur une base de 35h hebdomadaires.

Ce projet prend en compte l'identification des besoins et attentes de formation auprès des étudiants concernés. Ce dernier est principalement axé sur des temps de remobilisation des connaissances dispensées lors de la période d'enseignement en IFSI. Aucun enseignement supplémentaire n'est pas réalisé par rapport à la promotion initiale.

8.5 ADAPTATION DE LA FORMATION POUR LES CANDIDATS MEDECINS

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 13 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine peuvent être présentés à une session de jury diplôme d'Etat infirmier après avoir réalisé et validé :

- ◇ UE 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière
- ◇ UE 3.1 S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière
- ◇ Un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 15 semaines permettant la validation des compétences 1 – 2 – 4 et 9
- ◇ Un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités d'organisation des unités d'enseignement et du stage sont fixées par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers. Les candidats concernés intègrent la promotion d'étudiants en soins infirmiers de 1ère année et suivent les mêmes enseignements que ces derniers en ce qui concerne les éléments de compétences à acquérir et valider.

FINALITE :

La formation proposée vise à permettre au candidat de capitaliser et valider les éléments de compétence nécessaires en vue d'être présentés au jury de diplôme d'Etat d'infirmier.

OBJECTIFS GLOBAUX :

- ◇ Développer le raisonnement clinique infirmier et l'analyse de situation clinique.
- ◇ Acquérir les éléments des compétences 1-2-4 et 9 en formation clinique.
- ◇ Elaborer un travail de réflexion et d'analyse centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier en mettant en avant le positionnement professionnel en tant que futur infirmier.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ◇ Cours magistraux
- ◇ Travail Dirigé
- ◇ Travail Personnel Guidé
- ◇ Méthodes basées sur le principe de la formation en alternance intégrative.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS SUIVIES :

- ◇ UE 1.3 S1 : Législation, éthique, déontologie
- ◇ UE 2.10 S1 : infectiologie, hygiène
- ◇ UE 3.1 S1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
- ◇ UE 3.1 S2 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
- ◇ UE 3.2 S2 : Projet de soins infirmiers
- ◇ UE 4.1 S1 : Soins de confort et de bien être
- ◇ UE 4.3 S2 : Soins d'urgence
- ◇ UE 4.4 S2 : Thérapeutique et contribution au diagnostic médical
- ◇ Initiation au travail écrit et personnel

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ :

- ◇ Suivi pédagogique en groupe
- ◇ Suivi pédagogique individuel à l'institut de formation et en stage
- ◇ Accompagnement au changement de métier

INTERVENANTS :

- ◇ Formateurs permanents
- ◇ Intervenants compétents dans le domaine abordé
- ◇ Personne désignée comme référent de suivi pédagogique du candidat

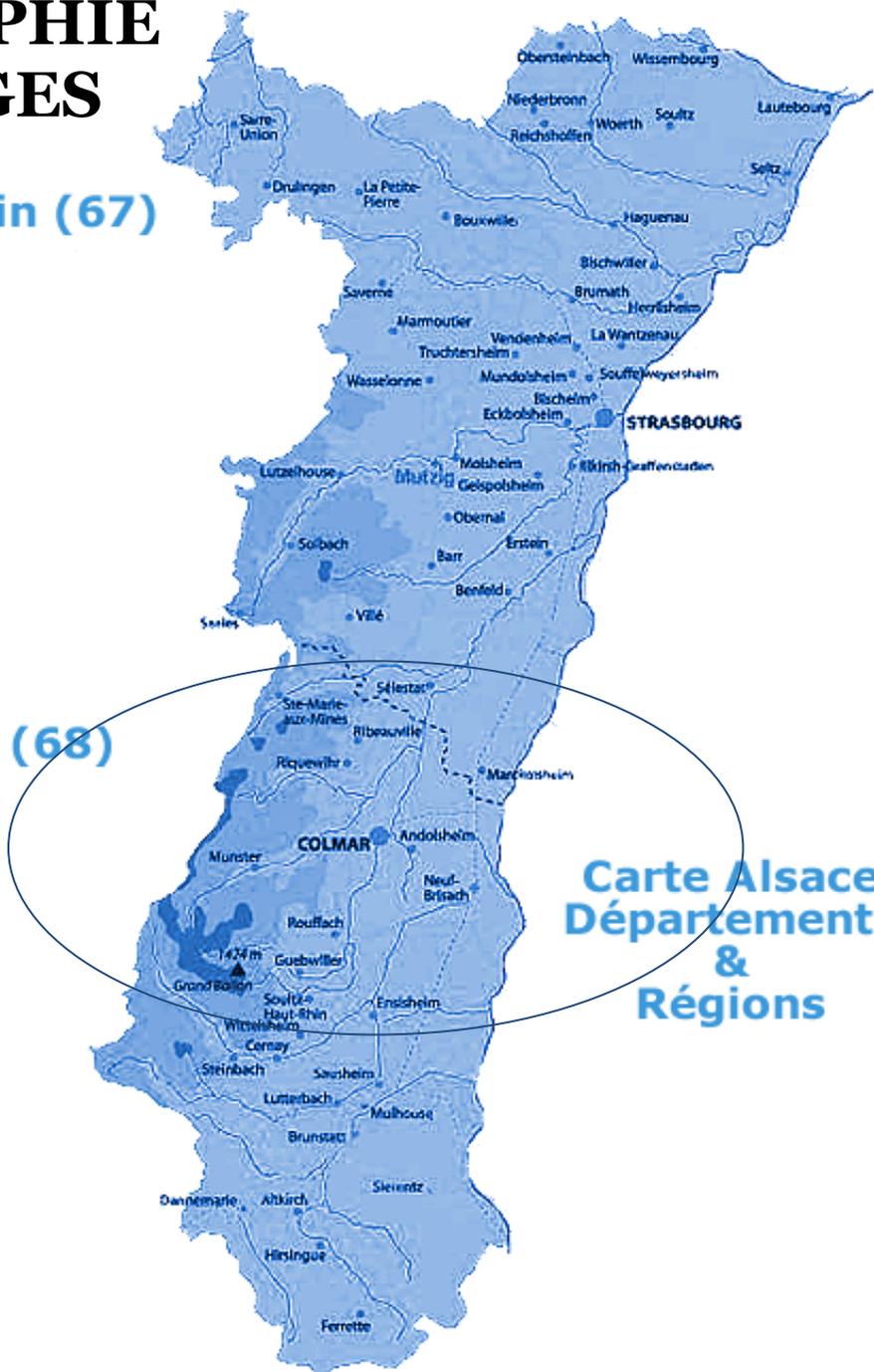
PERIODE CONCERNEE :

- ◇ septembre N au 1er juillet N+1

CARTOGRAPHIE DES STAGES

Bas Rhin (67)

Haut Rhin (68)



Carte Alsace
Départements
&
Régions

9 FORMATION CLINIQUE EN STAGE¹

La formation des futurs professionnels paramédicaux repose sur le principe de l'alternance (cf. annexe V) entre l'IFSI et différents lieux de prise en charge de patients, de résidents et d'usagers.

La formation des étudiants en soins infirmiers est fondée sur une approche par compétences. De fait, elle implique la nécessité d'un accompagnement, d'une évaluation, par les professionnels de santé. **Cela nécessite une auto-évaluation par l'apprenant et un engagement de ce dernier dans ses apprentissages.**

Différents outils sont proposés et mis à la disposition de l'étudiant comme facteurs facilitants du bon déroulement des différentes périodes de formation clinique.

9.1 MODALITES PEDAGOGIQUES

- ◇ L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours des périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation (cf. annexe V).
- ◇ Selon la directive européenne 2005-36 : L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises. ²
- ◇ Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

9.2 LES OBJECTIFS DE STAGE SELON LE REFERENTIEL DE FORMATION

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre aux étudiants :

- d'acquérir des connaissances,
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- de reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants.

¹ Annexe III de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier

² Directive Européenne sur la reconnaissance des qualifications – JOCE du 30.9.2005

- ◇ Les besoins de l'étudiant sont formalisés :
 - dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation connus des personnes qui guident les étudiants,
 - dans le portfolio que l'étudiant présentera dès le premier jour du stage et qu'il devra remplir avec le tuteur au long du déroulé du stage.

Les objectifs de stage sont préparés en amont du stage et supervisés par le référent pédagogique en S1 et S2, à la demande de l'étudiant en S3 et S4, en lien avec la professionnalisation et les éléments de compétences restant à acquérir pour les S5 et S6.

Ils sont négociés par l'étudiant avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci et peuvent être réajustés tout au long du stage. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio et l'E-portfolio de l'étudiant.

- ◇ Les stages sont organisés en alternance avec des périodes d'enseignement à l'I.F.S.I. :

*La conception qui fonde la pédagogie de l'alternance est celle d'une intégration organisée de deux systèmes, celui de l'école et du travail dans une interface et non dans un face à face.*¹

9.3 LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE L'IFSI

Les objectifs institutionnels en formation clinique doivent permettre à l'étudiant, après avoir pris connaissance des spécificités du terrain de stage, **de s'inscrire dans une démarche progressive** de prise en charge multidisciplinaire d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Les objectifs institutionnels en formation clinique sont disponibles pour les étudiants dans le Guide de la formation clinique.

L'étudiant doit être capable :

- ◇ de connaître la structure, comprendre son organisation et sa spécificité, de cerner le rôle des acteurs et partenaires, le maillage de la carte sanitaire et sociale et de s'y inscrire en vue d'accompagner les usagers dans leur parcours de santé,
- ◇ de prendre en charge progressivement un groupe croissant de personnes de manière autonome en adoptant une posture responsable et réflexive en relation interprofessionnelle quels que soient le mode et le lieu d'exercice,
- ◇ d'élaborer à travers des réflexions individuelles et collectives et par la mobilisation d'apports théoriques et expérientiels multiples des stratégies d'action de plus en plus pertinentes pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe.

9.4 LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

- ◇ L' I.F.S.I. des Hôpitaux Civils de Colmar offrent la possibilité aux étudiants de faire leurs stages au sein des services de soins des H.C.C. (cf. annexe VI) et des établissements sanitaires ou sociaux (cf. annexe VII) situés dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, d'autres régions de France avec lesquels des conventions de stage tripartites sont signées.
- ◇ Des groupes de travail composés de formateurs permanents et des professionnels du secteur sanitaire et social accueillant des étudiants en soins infirmiers mènent une réflexion commune sur l'encadrement et l'évaluation en stage et l'amélioration continue de la qualité de la formation.

¹ Extrait de « Actualité de la formation permanente » n° 115, in : Un document élaboré par INSEP CONSULTING.

9.5 AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE

- ◇ Les affectations en stage des étudiants sont déterminées par :
 - l'application du référentiel de formation de juillet 2009 qui précise que quatre types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de familles de situations, c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :
 - Soins de courte durée
 - Soins en santé mentale et psychiatrie
 - Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
 - Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.
 - la négociation annuelle des capacités d'accueil entre l'IFSI et les responsables de l'encadrement des stages
 - l'étude du dossier scolaire de l'étudiant et de son parcours de stage
 - le projet professionnel de l'étudiant
 - le thème du mémoire de fin d'études
 - le lieu d'habitation de l'étudiant
 - les demandes spécifiques de l'étudiant

9.6 LA PLACE DU STAGE HUMANITAIRE

Sur la base du volontariat des étudiants en soins infirmiers peuvent choisir de concevoir un projet de formation clinique dans un but humanitaire. Ce projet démarre dès la première année notamment pour débiter la récolte des fonds nécessaires pour l'organisation du voyage (transports, hébergement, protection de santé....) mais également pour l'élaboration du projet en termes d'aide humanitaire et d'apprentissage des compétences à acquérir.

Les conditions de qualification de stage sont requises et l'organisme humanitaire en charge de l'organisation, de l'encadrement et des conditions d'accueil de l'apprenant doit avoir une expérience certifiée dans la formation clinique d'étudiants en soins infirmiers à l'étranger.

Le projet humanitaire ainsi que le pays souhaité est présenté à l'ordre du jour de l'Instance Compétente dans les Orientations Générales de l'IFSI.

Le stage dure 175 h et est organisé sur la première période de l'alternance de stage du semestre 5.

L'affectation en stage est déterminée par la situation de formation de l'étudiant et notamment son passage en année supérieure ainsi que la situation géopolitique du pays de destination.

9.7 L'ETUDIANT EN SOINS INFIRMIERS

Les missions principales de l'étudiant sont :

1. Préparer son stage en recherchant les informations nécessaires à son bon déroulement : pré requis, population accueillie, pathologies prévalentes ; actes et activités pouvant faire l'objet d'un apprentissage, objectifs de progression ...
2. Observer, Comprendre, Agir et Mobiliser les ressources du stage pour acquérir les éléments de compétences à travers diverses situations de soins sous la supervision des professionnels.
3. Organiser en concertation avec le tuteur de stage le bilan de mi stage pour réajuster les objectifs de progression et d'acquisition.
4. S'auto évaluer et développer l'analyse de ses forces et faiblesses pour réajuster le projet de formation au regard des 10 compétences professionnelles requises.

Les principales attributions et activités de l'étudiant sont :

1. Préparer son stage en recherchant les pré- requis nécessaires ou à acquérir. (anatomie, physiologie, processus, pharmacologie...)
2. Participer activement aux séances de préparation spécifique de stage à l'IFSI.

3. Réaliser les travaux préalables demandés par les lieux de stage.
4. Réaliser les travaux demandés par l'IFSI durant le stage notamment pour le regroupement.
5. Définir les objectifs de progression et d'acquisition des éléments de compétences au regard de son parcours de stage et des évaluations antérieures par les professionnels de santé et dans la capacité à prendre en charge un groupe de patients.
6. Réajuster les objectifs d'apprentissage en cours de stage et de sa formation.
7. Utiliser les outils et supports de suivi mis à la disposition de l'étudiant par les équipes de professionnels de santé et par l'IFSI notamment la bonne tenue du portfolio.
8. Préparer son entretien d'évaluation de fin de stage avec le tuteur de stage et son entretien avec le formateur référent de suivi pédagogique.

9.8 LE FORMATEUR REFERENT DE LA FORMATION CLINIQUE

Les missions principales du formateur référent de la formation clinique sont :

1. Assister le Directeur de soins du centre et les Directeurs adjoints IFSI/IFAS dans les activités liées au déroulement de la formation clinique.
2. Organiser la formation clinique des étudiants.
3. Créer un parcours de stage individualisé pour chaque étudiant.
4. Travailler avec les partenaires de la formation clinique et les formateurs référents des stages.
5. Assurer une fonction pédagogique auprès des étudiants.

Les principales attributions et activités du formateur référent de la formation clinique sont :

1. S'assurer de la qualification et de l'agrément des stages.
2. Créer des parcours de stage individualisés pour chaque étudiant.
3. Communiquer avec les partenaires de la formation clinique.
4. Participer avec les Directeurs adjoints IFSI/IFAS, les formateurs référents des stages et les partenaires de la formation clinique aux travaux d'encadrement.
5. Assurer une fonction pédagogique auprès des étudiants.
6. Assister le Directeur de soins du centre et ou les Directeurs adjoints IFSI/IFAS dans la gestion d'incidents ou d'évènements indésirables survenus en formation clinique.

9.9 LE FORMATEUR REFERENT DE STAGE

Les missions principales du formateur référent de stage sont :

1. Assister le directeur dans les activités liées au déroulement de la formation en stage
2. Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation clinique des étudiants

Les principales attributions et activités du formateur référent de stage sont :

1. Créer et maintenir une relation partenariale
2. Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre du référentiel de formation
3. Accompagner l'étudiant dans sa formation clinique
4. Organiser les séances d'analyse collective des activités rencontrées sous le terme de "Regroupement"

Le formateur référent de stage travaille en coopération avec le maître, le tuteur de stage et les professionnels de proximité.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant et du responsable de l'encadrement.

Il organise et anime en collaboration avec les responsables de stage des temps collectifs d'analyse d'activités rencontrées ou de prise en charge de patients intitulés "Regroupement" conformément au référentiel de formation.

L'étudiant a connaissance, en début d'année, du nom des formateurs référents de l'ensemble des stages. Un travail de réflexion sur l'encadrement et l'évaluation des étudiants en stage est en cours en partenariat avec des cadres de santé des HCC.

9.10 LE FORMATEUR REFERENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le référent de suivi pédagogique accompagne l'étudiant dans sa formation clinique.

Les missions principales du formateur référent de suivi pédagogique sont :

1. Accompagner l'étudiant à cheminer, à progresser dans sa formation
2. Favoriser la construction du projet professionnel de l'étudiant au regard des exigences réglementaires

Les principales attributions et activités du formateur référent de suivi pédagogique sont :

1. Conseiller et guider l'étudiant dans son parcours de formation
2. Aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources
3. Assurer le suivi des acquisitions des éléments de compétences dans le champ clinique et théorique
4. Aider l'étudiant à développer ses capacités de questionnement, d'autoévaluation
5. Vérifier les conditions d'attribution des crédits européens du stage selon la réglementation en vigueur
6. Proposer la modification du parcours de formation de l'étudiant au regard des besoins identifiés
7. Représenter l'étudiant à la Commission d'Attribution des Crédits

Une rencontre de suivi pédagogique est systématique à la fin du stage afin d'évaluer la progression dans l'acquisition des éléments de compétences.

Du fait de sa connaissance du parcours de formation théorique et clinique de l'étudiant, le référent de suivi pédagogique travaille en collaboration avec le référent de stage, le tuteur /maître de stage et le responsable de filière en cas d'accompagnement particulier. Il accompagne également l'étudiant dans l'élaboration d'objectifs de progression ainsi que dans l'utilisation d'outils notamment l'appropriation du portfolio.

9.11 LES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DE L'ETUDIANT

Pour aider l'étudiant dans le déroulement de son projet de formation, différents outils sont mis à sa disposition dont :

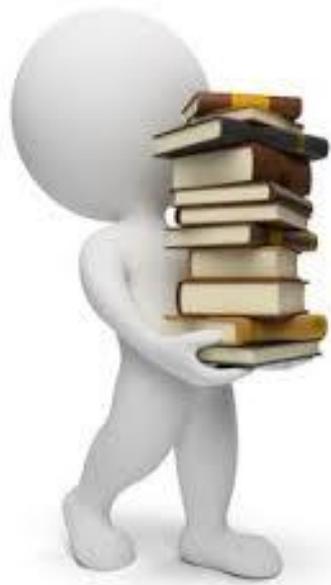
- ◇ Le centre de documentation
- ◇ Le portfolio et son contrat d'utilisation
- ◇ Un guide qui présente l'ensemble du processus de formation clinique.
- ◇ Des préparations de stage assurées par l'équipe pédagogique en fonction des spécificités de prises en charge.

- ◇ Les coordonnées des référents de stage en cas de besoin.
- ◇ La possibilité de prendre rendez-vous avec la Direction et/ou le formateur de suivi pédagogique en cas de besoin.
- ◇ Un entretien de suivi pédagogique individuel post stage.
- ◇ Les livrets d'accueil et d'encadrement des lieux de stage accessibles sur 2 postes informatiques au CDI et sur la plateforme de communication My K.
- ◇ Les supports de prérequis en lien avec des lieux de stage spécifique.
- ◇ Le bilan ABCDE qui permet l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
- ◇ La fiche de sécurisation de l'administration médicamenteuse.
- ◇ L'outil intitulé « *Dispositif de formation contribuant au processus de professionnalisation progressif des étudiants en soins infirmiers* » transmis avec le guide de la formation clinique permettant notamment la prise en charge progressive d'un groupe de patients selon le niveau de formation et le parcours de formation clinique de l'étudiant.
- ◇ Le projet d'enseignement des UE pharmacologie et thérapeutiques (vision synoptique).
- ◇ Le cahier pédagogique des UE de biologie fondamentale et cycles de la vie et grandes fonctions.
- ◇ Un tableau synoptique « objectifs institutionnels en formation clinique »
- ◇ Le guide pour l'analyse de la pratique des activités rencontrées et le niveau d'exigence attendu
- ◇ Une drop box institutionnelle pour la transmission des informations
- ◇ Une plateforme numérique pour l'enseignement et l'évaluation à distance

9.12 LES TECHNIQUES DE SOINS PROPOSEES EN SALLE DE PRATIQUE

Pour aider l'étudiant dans l'acquisition des actes, activités et techniques de soins infirmiers, des séquences pédagogiques dites "Travaux Pratiques" en tenue professionnelle et avec utilisation de matériels pédagogiques spécifiques : mannequin, dispositifs médicaux, sont organisées tout au long des semestres (cf. annexe III).

- ◇ Démonstration par un professionnel
- ◇ Manipulation de matériels spécifiques par les étudiants
- ◇ Manipulation gestuelle de techniques de soins par chaque étudiant
- ◇ Manipulation gestuelle de techniques de soins par un étudiant et observation par les pairs



L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009 MODIFIE RELATIF AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER : CERTIFICATION

Article 172¹ – Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

1° 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;

2° 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

Article 36² – Le jury régional se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique.

Le dossier comporte :

1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement

2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

10.1 VALIDATION DES COMPETENCES

Article 18³ – Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;

3° Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

Article 32⁴ Le stage est validé dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1° Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique (soit 210 h)

2° Avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées

10.2 COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Article 34⁵ – Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits sous la présidence du directeur de l'IFSI.

A l'IFSI de Colmar, un règlement intérieur est mis en place sur les règles de nomination, de fonctionnement de cette commission. Une décision de nomination des membres est effectuée chaque année par le directeur de l'IFSI et elle est portée à la connaissance des membres de l'Instance Compétente sur les Orientations Générales de l'institut.

10.3 ORGANISATION DES EVALUATIONS A L'IFSI de COLMAR

Article 19⁶ – L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

¹ Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier

² Ibid

³ Ibid

⁴ Ibid

⁵ Ibid

⁶ Ibid

L'acquisition des compétences nécessite l'apport de connaissances par l'intermédiaire d'unités d'enseignement (U.E.) qui font l'objet d'évaluation semestrielle selon diverses modalités (individuelle, collective, écrite, orale, en situation simulée, en stage).

Les dates de sessions initiales et de rattrapages pour chaque semestre sont soumises pour validation à l'ICOGI¹ de l'année scolaire en cours et affichées sur les panneaux dédiés en début de chaque semestre.

A l'IFSI de Colmar, en cas de note inférieure à 10/20 une double correction est effectuée. Chaque étudiant a la possibilité de consulter sa copie auprès du référent de l'unité d'enseignement concerné, en adressant une demande par courriel sous 72h après communication des résultats d'évaluation, dans une perspective de progression dans l'acquisition des connaissances nécessaires à l'aboutissement du projet professionnel.

10.4 PRINCIPES DE NOTATION RETENUS

Les unités d'enseignement sont notées sur 20 points.

Mais afin de rester dans une logique d'approche par compétences et donc une orientation professionnalisante, des unités d'enseignement font l'objet d'une notification par les termes : "VALIDÉ" ou "NON VALIDÉ".

Les indicateurs pris en considération sont soit les critères de soins dont la SECURITE soit les critères réglementaires pour l'attribution des crédits européens (cf. annexe II).

10.5 ORGANISATION DE RESTITUTION DE RESULTATS DES SESSIONS DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Les résultats aux épreuves théoriques et en formation clinique sont transmis en post Commission d'Attribution des Crédits individuellement soit par courrier soit sur support informatique sécurisé.

Chaque étudiant obtient une copie de la fiche récapitulative pour chaque semestre concerné. Elle fait office de convocation pour les sessions suivantes en cas de non obtention des crédits des éléments constitutifs de chaque semestre.

10.6 ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Des aménagements sont possibles sous réserve du respect des modalités transmises par la Direction et faisant l'objet d'une validation par la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les aménagements concernent les épreuves théoriques en situation individuelle.

10.7 MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres » conformément à l'article 7 de l'arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

Les demandes sont soumises pour décision auprès de la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

La dispense de validation normative des UE ayant fait l'objet d'une demande par l'étudiant et actée par l'instance requiert toutefois la participation de celui-ci aux enseignements pour actualisation des connaissances dans le contexte d'un exercice professionnel infirmier.

¹ Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut



11 DROITS ET DEVOIRS DES ETUDIANTS

Les droits et les devoirs des étudiants sont stipulés dans l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et dans le règlement intérieur de l'I.F.S.I. de Colmar. L'étudiant en prend connaissance au début de chaque année de formation et bénéficie d'une présentation en promotion plénière et d'un exemplaire transmis individuellement par voie informatique.

11.1 DROITS DES ETUDIANTS

◇ A l'IFSI :

Dispositif de formation :

- bénéficier, dans le cadre du suivi pédagogique, d'un accompagnement individualisé durant toute la formation,
- avoir accès au centre de documentation infirmier,
- utiliser les locaux et le matériel à des fins pédagogiques,
- avoir accès aux éléments constitutifs de son dossier scolaire après autorisation du Directeur de l'IFSI,
- avoir la possibilité d'interrompre ou arrêter sa formation,
- avoir la possibilité de demander la suspension temporaire des études (Césure) selon des modalités réglementaires et institutionnelles

Communication – Représentativité

- solliciter un entretien avec le Directeur de l'IFSI
- être assurés de la confidentialité de son parcours de formation vis-à-vis de tiers (parents, employeur),
- être représentés et s'exprimer soit directement soit par l'intermédiaire de leurs représentants élus au cours de chaque 1er trimestre scolaire, au sein de la gouvernance de l'IFSI,
- être représentés et s'exprimer par l'intermédiaire de leurs représentants titulaires et suppléants élus lors de rencontres avec la Direction et les formateurs référents de semestres,
- être représentés ou s'exprimer individuellement lors des bilans de semestre,
- se regrouper dans le cadre de l'organisation de leur choix,
- bénéficier d'un espace d'affichage respectant les modalités énoncées dans le règlement intérieur,
- bénéficier du droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

◇ EN STAGE :

- exprimer des souhaits de stage qui peuvent être validés en fonction de ses acquisitions attendues dans son parcours de formation,
- bénéficier d'un encadrement de qualité lui permettant d'atteindre ses objectifs de formation,
- bénéficier d'une prise en charge en cas d'accident d'exposition au sang ou d'accident de travail.

• Suivi médical et vaccination

Au cours de sa scolarité, l'étudiant bénéficiera d'une consultation médicale préventive. Il a la possibilité de solliciter un rendez-vous auprès du médecin de l'IFSI. Tout évènement nécessitant

un suivi médical ou la mise en œuvre de dispositions particulières sera transmis à l'étudiant sous réserve que la Direction soit informée par la structure d'accueil et/ou l'étudiant.

11.2 DEVOIRS DES ETUDIANTS

Les étudiants sont tenus de respecter :

◇ A l'IFSI :

- le règlement intérieur,
- les valeurs professionnelles énoncées page 16,
- la discrétion et le secret professionnel,
- les principes de la formation énoncés dans le présent document page 14,
- produire les travaux demandés dans le cadre de la formation dont les Analyses des Soins ou Activités Rencontrées (ASAR),
- le matériel et les ouvrages prêtés,
- la tenue professionnelle nécessaire lors des enseignements en salle de démonstration,
- le droit à l'image et à la propriété intellectuelle,
- l'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux

◇ EN STAGE :

- la convention de stage
- produire les travaux demandés par les partenaires de la formation clinique
- produire les Analyses de Soins et d'Activités Rencontrées (ASAR) ainsi que les Analyses Collectives dans le cadre du Regroupement en formation clinique
- le contrat et la charte d'utilisation du portfolio
 - les mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment le secret professionnel et le devoir de réserve,
 - les instructions des responsables des structures d'accueil,
 - produire les travaux demandés dans le cadre de la formation,
 - le droit à l'image et l'interdiction de l'usage d'appareils permettant de photocopier, photographier autrui,
 - l'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

ANNEXES

ANNEXE I. COURS MAGISTRAUX NECESSITANT LA PRESENCE DE L'ETUDIANT

INTITULE DES UE :	INTITULE DU COURS :
1.1. S1 - S2 Psychologie Sociologie Anthropologie	Ensemble des cours de l'UE
1.3. S1 Législation, éthique, déontologie	Les concepts : Respect-Vulnérabilité-Consentement Les actes professionnels de l'infirmière (CSP articles R 4311-1 à R 4311-15) Le Code de déontologie des infirmiers (CSP articles R 4312-1 à R 4312-92) Le secret professionnel Les responsabilités infirmières Les droits de la personne hospitalisée (Loi Kouchner, Loi Claeys-Leonetti) La laïcité à l'hôpital Les droits de l'enfant Les fondements du droit en France et les Droits de l'Homme
1.3. S4 Législation, éthique, déontologie	Méthodologie de la démarche éthique et terminologie associée Clarification des concepts <ul style="list-style-type: none"> - Ethique - Morale - Déontologie - Responsabilité La législation du secteur psychiatrique Loi Claeys-Leonetti)
2.1. S1 Biologie fondamentale	L'ensemble des cours car introductif des TD et de tous les enseignements des 6 semestres
2.2. S1 Cycles de la vie et grandes fonctions	L'ensemble des cours car introductif des TD et de tous les enseignements des 6 semestres
2.3. S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	L'annonce du handicap La douleur totale L'autisme et les troubles envahissants du développement Sémiologie et prise en charge
2.4. S1 Processus traumatique	Bilan ABCDE Le choc traumatique et ses conséquences Les entorses, luxations et fractures Traumatismes thoraciques, abdominaux et pelviens Traumatismes crâniens Traumatismes vertébro-médullaires Traumatismes psychiques
2.5.S3 Processus inflammatoires et infectieux	Les mécanismes physiopathologiques de l'infection et de l'inflammation Les examens et prélèvements microbiologiques Le VIH et le SIDA Les hépatites virales La maladie de Lyme, la gale, la tuberculose, la grippe, les infections urinaires, le sepsis, le tétanos, les vaccins, les infections cutanées, et les diarrhées infectieuses La pneumopathie infectieuse La méningite

2.6. S2 Processus psychopathologiques	Anxiété et angoisse Agressivité et troubles du comportement Troubles des conduites alimentaires Troubles de l'humeur Troubles délirants et dissociation Fonctionnement de la pensée, conscience de soi, confusion. Les Dépressions Le suicide Rôle infirmier en psychiatrie Organisation de la psychiatrie en France et les structures.
2.6. S5 Processus psychopathologiques	Psychoses introduction et classification Les schizophrénies Les conduites addictives Les troubles bipolaires La remédiation cognitive Les états limites (l'état limite, les psychopathies, les perversions) Les psychoses puerpérales Les troubles de l'humeur La paranoïa La bouffée délirante aiguë Gestion des troubles du comportement et agressivité Soins infirmiers aux patients schizophrènes
2.7. S.4 Processus dégénératifs et défaillances organiques	Le diabète et sa prise en charge L'insuffisance rénale chronique L'insuffisance cardiaque chronique La maladie d'Alzheimer et autres démences Les plaies chroniques Déficiences des sens : audition et vision Atteintes cutanées : brûlures Pathologies neurologiques déficitaires : Parkinson - SEP Dégénérescence des articulations : Arthrose - Rhumatismes
2.8. S3 Processus obstructifs	Le processus obstructif Les facteurs de risques cardio-vasculaires Les grands symptômes en cardiologie ECG et autres examens complémentaires Prise en charge de patients admis pour IDM Prise en charge de patients admis pour amputation au niveau du membre inférieur Prise en charge de patients admis pour un pontage Soins infirmiers anticoagulants Prise en charge de patients admis pour une endartériectomie carotidienne Prise en charge de patients admis pour un AVC Prise en charge de patients admis pour lithiase urinaire La sonde gastrique : soins infirmiers
2.9. S5 Processus tumoraux	Le processus tumoral
2.10. S1 Infectiologie, hygiène	L'ensemble des cours car introductif des TD et de tous les enseignements des 6 semestres
2.11 S1-S3-S5 Pharmacologie et thérapeutiques	L'ensemble des enseignements de l'UE
3.1. S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	Le recueil de données La démarche clinique Le jugement clinique Le schéma d'analyse Le dossier de soins

	Les transmissions ciblées
3.2. S2 Projet de soins infirmiers	Le projet de soins
3.2- S3 Projet de soins infirmiers	Concept de la négociation dans le cadre du projet de soins
3.3. S3 Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionalité	Réseau ALSASEP Réseaux de soins Infirmier en milieu scolaire Infirmier en entreprise Fonction aide-soignant
3.3. S5 Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionalité	Entretien d'embauche Statuts dans la fonction publique Projet d'établissement Statut secteur privé L'ordre national infirmier
3.4. S4 - S6 Initiation à la démarche de recherche	Méthodologie pour élaboration MFE Approche universitaire de la méthodologie d'élaboration MFE Présentation Norme AFNOR Le devis de recherche Analyse et synthèse dans le cadre du MFE Les entretiens semi directifs L'argumentation orale
3.5. S4 Encadrement des professionnels de soins	
5.4. S4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	Les concepts d'apprentissage, de formation et d'évaluation
4.1. S1 Soins de confort et de bien-être	Physiologie des escarres La prévention des escarres Les pansements d'escarres Introduction à la manutention Prévention des chutes et soins infirmiers Prévention des risques liés au décubitus Pose d'oxygénothérapie et aérosols Compression veineuse Soins infirmiers auprès des personnes porteuses de sonde gastrique, sonde vésicale à demeure L'hygiène bucco-dentaire
4.2. S2 Soins relationnels	
4.2. S3 Soins relationnels	Les outils de communication La relation d'aide Projet de soin relationnel et projet de soin du patient Introduction aux TD sur l'Entretien Infirmier Introduction aux TD sur les représentations Synthèse des TD relationnels en promotion
4.2. S5 Soins relationnels	Introduction à l'UE : Objectifs et Evaluation L'ensemble des TD de l'UE : La gestion des émotions, le stress, le burn-out, la prévention et le gestion des conflits, l'équipe de soins (dynamique de groupe restreint) La communication, adaptation aux patients et au contexte, les

	attitudes d'écoute, la juste distance. Evaluation
4.3. S2 - S4 Soins d'urgence	L'ensemble des cours en lien avec l'UE
4.4. S2- S4 - S5 Thérapeutiques et contributions au diagnostic médical	L'ensemble des CM est rendu obligatoire puisque ces CM sont introductifs d'une pratique
4.5. S2 Soins infirmiers et gestion des risques	Présentation de la démarche qualité du CFPP Concepts généraux et gestion des risques La gestion des risques liés aux soins en établissement de santé
4.5. S4 Soins infirmiers et gestion des risques	Méthodologie de la démarche d'analyse des risques, outils d'analyse Vigilances, signalement L'identitovigilance Matériorvigilance Vigilance incendie
4.6. S3 Soins éducatifs et préventifs	Les soins éducatifs et préventifs s'inscrivant dans une méthodologie : la démarche éducative et les différentes étapes Connaitre et utiliser les concepts de : <ul style="list-style-type: none"> - d'éducation - de promotion de la santé - d'éducation à la santé - d'éducation thérapeutique - d'apprentissage Les compétences infirmières pour analyser une démarche éducative
4.6. S4 Soins éducatifs et préventifs	L'Éducation Thérapeutique : une politique de santé Les référentiels de compétences et de recommandations HAS Concevoir et mener une séance d'éducation individuelle et/ou collective Méthodologie pour évaluer la situation et définir le ou les objectifs précis de la séance, choisir une méthode pédagogique et des outils pédagogiques L'entretien motivationnel : une technique de communication
4.7. S5 Soins palliatifs et fin de vie	L'ensemble des cours en lien avec l'UE
4.8. S6 Qualité des soins Evaluation des pratiques	Démarche qualité Certification Indication : les indicateurs et critères de qualité Evaluation des pratiques Professionnelles La gestion des matériels de soins et des stocks en établissements de santé et à domicile
5.5. S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Journée de sociologie des organisations
6.2 Anglais	Ensemble des enseignements du semestre 1 à 6

ANNEXE II. MODALITES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'IFSI DE COLMAR

SEMESTRE 1

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
3	UE 1.1.S1 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie	Sur 20	1 h 30	Compensation entre les 2 UE	Individuelle	Intervenant Universitaire	Travail écrit à partir d'un texte avec questionnement sur les concepts utilisés par l'auteur
2	UE 1.3.S1 : Législation, Ethique, Déontologie	Sur 20	1 h30		Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 2.1.S1 : Biologie fondamentale	Sur 20	30 minutes	Compensation entre les 2 UE	Individuelle	Professeur Agrégé SVT	Evaluation écrite de connaissances
3	UE 2.2.S1 : Cycles de la vie et grandes fonctions	Sur 20	1 heure		Individuelle	Professeur Agrégé SVT	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.4.S1 : Processus traumatiques	Sur 20	1 h30	NON	Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.10 S1 : Infectiologie – Hygiène	Sur 20	1 h30	Compensation entre les 2 UE	Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.11 S1 : Pharmacologie et thérapeutique	Sur 20	2 heures		Individuelle	Formateurs Permanents et Faculté de médecine	Evaluation écrite de connaissances par Quizz Box® pour les QCM

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 3.1.S1 : Raisonnement et démarche clinique	V ou N/V ¹	5 heures	NON	Collective groupes restreints	Formateurs Permanents	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupes restreints
2	UE 4.1.S1 : Soins de confort et de bien être	sur 20	Durant le stage de S1	NON	Individuelle	Formateurs Permanents	Travail écrit de réflexion à partir d'un texte (fiche de lecture)
2	UE 5.1.S1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens (C3)	Sur 20	5 heures	NON	Collective groupes restreints	Formateurs Permanents	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupes restreints
2	UE 6.1.S1 : Méthodes et TIC	sur 20	Durant le stage de S1	NON	Individuelle	Formateurs Permanents	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte
2	UE 6.2.S1 : Anglais	Sur 20	-	NON	Individuelle	Intervenant	Présence et participation active

"V" = UE validée "N/V" = UE non validée

SEMESTRE 2

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 1.1.S2 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie	sur 20	1 h30	compensation entre les 2 UE	Individuelle	Intervenants universitaires	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts
2	UE 1.2.S2 : Santé publique et Economie de la santé	sur 20	1 heure		Individuelle	Intervenant universitaire	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.3.S2 : Santé, Maladie, Handicap et Accidents de la Vie	sur 20	1 h30	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.6.S2 : Processus Psycho pathologiques	sur 20	1 h30	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.1.S2 : Raisonnement et démarche clinique	V ou N/V	4 heures	compensation entre les 2 UE	Individuelle	Formateurs permanents	Travail individuel d'analyse d'une situation clinique
1	UE 3.2.S2 : Projet de soins infirmiers	V ou N/V			Individuelle	Formateurs permanents	Travail individuel d'une analyse de situation clinique et élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soin
2	UE 4.2.S2 : Soins relationnels	sur 20	45 minutes	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique sur le plan relationnel avec utilisation des concepts
1	UE 4.3.S2 : Soins d'urgences	V ou N/V	21 heures	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Présence et participation active Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 4.4.S2 : Thérapeutiques et contributions au diagnostic médical	V ou N/V	45 minutes	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Calculs de doses appliquées en situation simulée, évaluation écrite et pratique
1	UE 4.5.S2 : Soins infirmiers et gestion des risques	sur 20	1 heure	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 5.2.S2 : Evaluation d'une situation clinique	sur 20	45minutes	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique
2	UE 6.2 : Anglais	Sur 20	10 heures	NON	Individuelle	Intervenants universitaires	Présence et participation active

SEMESTRE 3

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
3	UE 1.2 S3 Santé publique et économie de la santé	sur 20	10 heures	NON	Collective	Formateurs permanents	Travail écrit : étude de population avec identification des besoins en santé
2	UE 2.5 S 3 Processus inflammatoires et infectieux	sur 20	2 heures	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances.
2	UE 2.8 S 3 Processus obstructifs	sur 20	2 heures	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances.
1	UE 2.11 S 3 Pharmacologie et thérapeutique	V ou N/V	2 heures	NON	Individuelle	Formateurs permanents et Faculté de médecine	Evaluation écrite de connaissances par Quizz Box® pour les QCM.
1	UE 3.2 S 3 Projet de soins infirmiers	sur 20	8 heures	OUI compensation entre les 2 UE	Collective groupes restreints	Formateurs permanents	Elaboration projet de soins avec recherche d'éléments de négociation incluant des interventions interdisciplinaires
1	UE 3.3 S 3 Rôles IDE, organisation du travail	sur 20	4 heures		Collective groupes restreints Travail écrit		
2	UE 4.2 S3 Soins relationnels	sur 20	30 minutes	OUI UE 4.6.S3	Collective par binômes	Formateurs permanents	Jeux de rôles situations de soins

SEMESTRE 3

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 4.6 S 3 Soins éducatifs et préventifs	sur 20	2 heures	OUI UE 4.2.S3	Individuelle	Formateurs permanents	Analyse écrite d'une démarche éducative
4	UI 5.3 S 3 Communication et conduite de projet	sur 20	1 heure	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Présentation et argumentation projet de soins en stage
2	UE 6.2 S 3 Anglais	sur 20	1 heure 30	NON	Individuelle	Intervenant	Evaluation écrite de connaissances.

SEMESTRE 4

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
3	UE 1.3.S4 : Législation, Ethique, Déontologie	sur 20	8 heures	NON	Ecrite Collective groupes restreints	Formateurs Permanents	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique réalisé en groupe restreint.
2	UE 2.7.S4 : Défaillances organiques et processus dégénératifs	sur 20	2 heures	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances.
2	UE 3.4.S4 : Initiation à la démarche de recherche	sur 20	3 heures	OUI Entre les deux UE	Ecrite Individuelle	Formateurs Permanents	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche
2	UE 3.5 S4 : Encadrement des professionnels de soins	sur 20	Délai, Consignes/ Dépôt des Travaux : Période du stage		Ecrite Individuelle Avec support du stage	Formateurs Permanents	Présentation écrite d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs
1	UE 4.3.S4: Soins d'urgence	sur 20	30 minutes	OUI UE 4.5.S4	Collective groupes restreints	Formateurs Permanents et Professionnels de terrain	Analyse d'une situation de soins d'urgence, en groupes restreints

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 4.4.S4: Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	V ou N/V	35 minutes de pratique	NON	Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation pratique de pose de transfusion sanguine en situation simulée
1	UE 4.5.S4 : Soins infirmiers et gestion des risques	sur 20	3 heures	OUI UE 4.3.S4	Ecrite groupes restreints	Formateurs Permanents	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident
2	UE 4.6.S4 : Soins éducatifs et préventifs	sur 20	45 minutes	NON	Collective en situation simulée	Formateurs Permanents et Professionnels de terrain	Animation d'une séance éducative collective en situation simulée
4	UI 5.4.S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	sur 20	Dispositif du service sanitaire	NON	Collective en groupe restreint	Formateurs Permanents	Analyse critique de la mise en œuvre de l'action du service sanitaire
1	UE 6.2.S4: Anglais	sur 20	1 h30	NON	Ecrite Individuelle	Professeurs D'Anglais	Traduction écrite en français d'un article professionnel.

SEMESTRE 5

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 2.6.S5 Processus psychopathologiques	sur 20	2 heures	NON	Individuelle sur table	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.9 S5 Processus tumoraux	sur 20	2 heures	NON	Individuelle sur table	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.11 S5 Pharmacologie et thérapeutique	V ou N/V	2 heures	NON	Individuelle	Formateurs Permanents et Faculté de médecine	Evaluation écrite de connaissances par Quizz Box® pour les QCM
1	UE 4.2 S5 Soins relationnels	sur 20	2 heures	OUI U.E 4.7 S5	Individuelle sur table	Formateurs permanents	Analyse d'une situation relationnelle
2	UE 3.3 S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	sur 20	Durant le stage de S5	NON	Individuelle Travail écrit à réaliser pendant le stage	Formateurs permanents	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice professionnel du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 4.4 S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	V ou N/V	45 minutes	NON	Pratique simulée individuelle	Formateurs permanents	Injection dans les chambres implantables en situation simulée
2	UE 4.7 S5 Soins palliatifs et de fin de vie	sur 20	2 heures	OUI U.E 4.2 S5	Individuelle sur table	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissance
4	UI 5.5 S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	sur 20	3 heures	NON	Individuelle Travail écrit à réaliser en stage	Formateurs permanents	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire
1	UE 5.7 Optionnelle	sur 20	14 heures	NON	-	Référents permanents	Présence et participation active
2	UE 6.2 Anglais	sur 20	30 mn	NON	Collective et orale	Professeurs d'anglais	Présentation en anglais d'un article professionnel

SEMESTRE 6

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 3.4 S6 Initiation à la démarche de recherche	sur 20	Scolarité	NON	Ecrit individuel	Formateurs permanents et Professionnels de terrain	Travail écrit
8	UE 5.6 S6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	sur 20	Scolarité	NON	Ecrit individuel	Formateurs permanents et Professionnels de terrain	Travail écrit et argumentation orale
3	UE 4.8 S6 Qualité des soins Evaluation des pratiques	sur 20	2 heures	NON	Ecrit individuel sur table	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 5.7 Optionnelle	sur 20	14 heures	NON	Collective groupes restreints écrite et/ou orale	Formateurs permanents	Travail écrit et/ou présentation orale et/ou ateliers
1	UE 6.2 S 6 Anglais	sur 20	Scolarité	NON	Individuelle	Professeurs d'anglais	Abstract issu du MFE

ANNEXE III. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFSI DE COLMAR

	Semestres				
	1	2	3	4	5
Approfondissement des pratiques relationnelles					
Théorie des aspirations trachéales et des soins aux trachéotomisés					
Calculs de doses (notions de bases, identification dispositifs médicaux et matériels, exercices de calculs)					
Calculs de doses en lien avec l'héparinothérapie et l'insulinothérapie					
Calculs de doses en lien avec les seringues auto pulsées					
Déficiences sensorielles					
Entretiens d'aide : personne anxieuse, en fin de vie, accompagnement entourage et famille					
Fluides médicaux et pose oxygénothérapie					
Gestes d'urgences					
Gestion de l'environnement aseptique + gants stériles					
Glycémie capillaire					
Hygiène des mains, port de gants, hygiène du linge					
Injections dans les chambres implantables					
Manutention					
Pansement simple et ablation fils et agrafes					
Pose de bandes de compression					
Pose de cathéter court					
Pose et surveillance d'une sonde urinaire					
Pose et surveillance de transfusion					
Pratiques relationnelles : entretiens infirmiers, entretien thérapeutique					
Précautions standards, toilette au lit, prévention d'escarres					
Prélèvement veineux					
Préparation des dilutions					
Préparation des injections					
Préparation des perfusions avec adjonction de produit (électrolytes) à la seringue					
Préparation des perfusions avec adjonction de produit (flacon poudre) par set de transfert					
Préparation des perfusions avec réglage du débit					
Prise de paramètres					
Prise en charge de patients asthmatiques : aérosols doseurs, débit de pointe, chambre d'inhalation					
Situations d'urgences					
Techniques d'apaisement, prise en charge de la violence : personne violente, agressive, en refus de soin					
Théorie prélèvements microbiologiques : Hémoculture, ECBU, crachats					
Théorie pompes volumétriques					
Théorie pompes PCA/PCEA					
Toucher					
Utilisation de seringues auto pulsées					
Utilisation de seringues auto pulsées					

L'annexe IV n'est pas accessible au public

ANNEXE V. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2020/2021

 <p>Centre de Formation des Professions Paramédicales IFSI</p>	<p>PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT IFSI 2020 / 2021</p> <p>Rentrée IFSI S1 & S3 : 07/09/2020 Rentrée IFSI S5 : 03/09/2020</p>	Réf SEO :	T9No-1
		Version :	V 1
		Date :	06/08/2020

	SEMESTRES 1-3-5													SEMESTRES 2-4-6																					
	Septembre 2020				Octobre 2020				Novembre 2020				Décembre 2020				Janvier 2021				Février 2021				Mars 2021				Avril 2021						
	3	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	1	8	15	22	29	5	12	19	26
Semaines		37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
S1 ET S2		E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	V	V	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	E	E	E	S	S	V	
S3 ET S4		E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	V	V	S	S	S	S	S	E	E	E	E	S	S	S	S	E	E	V	
S5 ET S6	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	V	V	E	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	E	E	V	

	SEMESTRES 2-4													SEMESTRE 6																	
	Mai 2021				Juin 2021				Juillet 2021				Août 2021				Septembre 2021				Octobre 2021				Novembre 2021						
	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29
Semaines	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
S1 ET S2	S	S	S	E	E	E	E	E	E	V	V	V	V	V	V	V	V	V													
S3 ET S4	E	E	E	S	S	S	S	S	V	V	V	V	V	V	V	V	V	E													
S5 ET S6	S	S	S	S	S	S	S	S	V																						

S1-S3-S5 : sept à février
S2-S4 : février à fin août
S6 : février à juillet

LEGENDE :

S	Stage
V	Vacances scolaires
E	Enseignement
	Vacances éducation nationale
	Service sanitaire

ANNEXE VI REFERENTS DE DIVERS TYPE DE PARCOURS DE FORMATION

Cette annexe n'est disponible au public

Site Pasteur

PÔLE AMBROISE PARE

Chirurgie digestive et thoracique. Bât. 6/2^{ème}

Unité de Chirurgie Ambulatoire .Bât. 16/1^{er}

Chirurgie vasculaire et thoracique Bât. 15/3^{ème}

Chirurgie digestive et thoracique Bât. 9/3^{ème}

Chirurgie polyclinique Bât. 9 RdC

Médecine A Hépatologie/Gastrologie Bât. 14-16/4^{ème}

Médecine A Addictologie Bât. 8-10/5^{ème}

O.R.L./Ophtalmologie / Odonto /Sénologie / Hôpital de semaine Bât. 10/1^{er}

O.R.L. Polyclinique Bât. 9A/1^{er}

Ophtalmologie Polyclinique Bât. 14 RDC

Urologie Bât. 16/2^{ème}

PÔLE GERONTOLOGIE CLINIQUE

Court séjour Les Lilas 1^{er}

HDJ Les Hortensias

EHPAD Les Iris 1^{er}

EHPAD Les Iris 2^{ème}

EHPAD Les Mimosas RdC

EHPAD Les Mimosas 1^{er}

EHPAD Les Mimosas 2^{ème}

SSR Les Lilas 2^{ème}

SSR Les Lilas 3^{ème}

SSR Oncologie /UCC Les Iris RdC

UVP Les Mimosas RdC

PÔLE DIABETE, COEUR, REIN ET PREVENTION

Néphrologie Bât. 32/33 RdC

Dialyse péritonéale Bât. 33/1^{er}

Hémodialyse Bât 33/Rdch

Médecine D Diabétologie Bât. 34/1^{er}

Médecine C Cardiologie Bât. 5/4^{ème}

Médecine C Cardiologie Bât. 5/5^{ème}

Médecine C USIC Cardiologie Bât. 4/4^{ème}

PÔLE ONCOLOGIE

Médecine B Hématologie Bât. 4/2^{ème}

Médecine B Soins palliatifs Bât. 4/2^{ème}

Médecine B Bât. 4/3^{ème}

Médecine B Bât. 6/3^{ème}

Médecine B HDJ Bât. 2/RdC

PÔLE SPECIALITES MEDICALES ET MEDECINE GENERALE

Dermatologie Bât. 33/2^{ème}

Médecine Polyvalente et Rhumatologie Bât. 34/2^{ème}

Médecine Polyvalente Bât. 42/RdC

Infectiologie Bât. 42/1^{er}

Médecine Polyvalente Bât. 42/2^{ème}

Médecines Interne et Immunologie-Hématologie, Pneumologie Bât. 43/RdC

Médecine F Pneumologie Bât. 43/1^{er}

Plateau Technique de Pneumologie Bât. 43/2^{er}

PÔLE PSYCHIATRIE GENERALE ET INFANTO-JUVENILE

Psychiatrie Générale (Unité A à C) Bât. 45

Psychiatrie Générale CTJ (HDJ) 28 Avenue de Rome

Pédo-psychiatrie Psychiatrie Infanto-Juvénile 7 Place du Capitaine Dreyfus

Pédo-psychiatrie Service des Adolescents Psychiatrie Infanto-Juvénile 7 Place du Capitaine Dreyfus

**PÔLE DE MEDECINE, CHIRURGIE,
RÉANIMATION DU SYSTEME
NERVEUX ET DE L'APPAREIL
LOCOMOTEUR**

Bloc opératoire Pôle 3 Bât. 75/1^{er}

S.S.P.I. Pôle 3 Bât. 75/1^{er}

Réanimation chirurgicale Pôle 3 Bât. 75/1^{er}

Neuro-chirurgie Bât. 36/1^{er}

Neuro-chirurgie Bât. 36/2^{ème}

Neurologie Bât. 18/Rdch

Ortho-traumatologie Bât. 38/1^{er}

Ortho-traumatologie Bât. 38/2^{ème}

Ortho-traumatologie + UCA Bât. 38/3^{ème}

Hôpital de jour partagé Pôle 3 Bât. 75

Médecine physique et réadaptation Bât.
75/3^{ème}

PÔLE URGENCES PASTEUR

S.A.U. - U.H.C.D. Bât. 39/RdC

Site Pasteur 2

PÔLE FEMME, MERE ET ENFANT

Accueil Urgences / UHCD .RdC

Gynécologie obstétrique. 3^{ème}

Gynécologie / UCA. RdJ

Néonatalogie. 2^{ème}

Pédiatrie Grands Enfants et Nourrissons.
3^{ème}

Pédiatrie HDJ/UCA. RdJ

Pédiatrie USC. RdC

**PÔLE ANESTHÉSIE RÉANIMATION
MÉDICO-CHIRURGICALE
CENTRE DE LA DOULEUR**

Réanimation chirurgicale / USC. 1^{er}

Réanimation médicale / USC. 1^{er}

S.S.P.I. RdJ

SECTEUR INTERVENTIONNEL

Bloc opératoire. RdJ

Endoscopie. RdJ

Crèche des HCC

HORS HOPITAUX CIVILS

SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION (SSR)

C.D.R.S. – Les Platanes 1 SSR – 40 rue du Stauffen 68000 **COLMAR**

Centre de Réadaptation Fonctionnelle U.G.E.C.A.M. ALSACE –SSR polyvalent Le Muesberg 68150 **AUBURE**

Centre de Réadaptation Fonctionnelle U.G.E.C.A.M. ALSACE – SSR polyvalent Obernai – 01 rue du Rempart Monseigneur Caspar 67120 **OBERNAI**

Centre Hospitalier - Hôpital Charles HABY S.S.R. – 02 rue Schlumberger 68500 **GUEBWILLER**

Centre Hospitalier –S.S.R – 01 rue Henry Haeffely 68120 **PFASTATT**

Centre Médical Lalance - UDAR – Rue Privée 68460 **LUTTERBACH**

Centre Médical Lalance - Cardiologie – Rue Privée 68460 **LUTTERBACH**

Centre Médical Lalance - Pneumologie – Rue Privée 68460 **LUTTERBACH**

Centre Médical SAINTE ANNE U.G.E.C.A.M. ALSACE – SSR- Service paramédical Secteur 2 – Rue du Thierenbach 68502 **JUNGHOLTZ**

Hôpital Intercommunal Ensisheim/Neuf-Brisach - Etablissement Public du Dr Thuet – 07 rue Colbert 68190 **ENSISHEIM**

Hôpital Intercommunal Soultz/Issenheim – 80 route de Guebwiller 68360 **SOULTZ**

Hôpital local – SSR- 05 cours des Chartreux 67120 **MOLSHEIM**

Hôpital Local – SSR- 13-15 rue du Château 68152 **RIBEAUVILLE**

Hôpital Loewel Haslach – SSR- 19 route de Haslach 68140 **MUNSTER**

MGEN Centre de Soins de Suite et de Réadaptation - Rééducation Orthopédique et Neurologique – Square Marcel Rivière 68410 **TROIS-EPIS**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Diaconat SSR – 02 rue Sandherr 68000 **COLMAR**

Pôle Vallée de la Bruche Centre de Réadaptation Fonctionnelle de Schirmeck U.G.E.C.A.M. ALSACE – Pneumologie + SSR– 32 rue de l'Ancien Sanatorium 67130 **SCHIRMECK**

UNITE DE SOINS DE LONGUE DUREE (USLD)

C.D.R.S. - Les Platanes 2 USLD et Les Platanes 3 USLD/SMTI – 40 rue du Stauffen 68000 **COLMAR**

Hôpital Intercommunal Soultz/Issenheim – 80 route de Guebwiller 68360 **SOULTZ**

Hôpital Local – 13-15 rue du Château 68152 **RIBEAUVILLE**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Diaconat USLD – 02 rue Sandherr 68000 **COLMAR**

SOINS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS SUR DES LIEUX DE VIE (SICLV)

A.H.D.C.A. Hospitalisation à domicile – 20 rue d'Agén 68000 **COLMAR**

A.P.A.M.A.D. - Accueil de Jour Résidence de l'Ange – 03 rue du Triangle 68000 **COLMAR**

A.P.S.C.S.A. - S.S.I.A.D. – 18 rue de Gérardmer 68000 **COLMAR**

A.P.S.C.S.A. - S.S.I.A.D. – 10 avenue Georges Ferrenbach 68240 **KAYSERSBERG**

A.P.S.C.S.A. - S.S.I.A.D. – 14 place de la République 68250 **ROUFFACH**

A.S.A.D du Centre Alsace. - Centre de Santé Infirmier du Ladhof– 43 A rue du Ladhof
68000 **COLMAR**

A.S.A.D. du Centre Alsace - S.S.I.A.D du Ladhof. – 43 A rue du Ladhof 68000 **COLMAR**

A.S.A.D. du Centre Alsace - S.S.I.A.D Antenne de Ribeauvillé – 3 rue du Traminer 68150
RIBEAUVILLE

A.S.A.M.E. - Centre de Soins Infirmier Drouot– 20 rue de Provence 68200 **MULHOUSE**

A.S.A.M.E. - Centre de Soins – 14 place de la République 68250 **ROUFFACH**

Air à Domicile – 52 rue Jean Mugnier 68200 **MULHOUSE**

Association APPUIS - Lits Halte Soins Santé – 02 rue du Lycée 68000 **COLMAR**

Groupe Resonance Caroline Binder - Pouponnière Internat l'Envol – 10 chemin des Confins
68124 **LOGELBACH**

Groupe Resonance Caroline Binder – E.E.A.P Accueil De Jour .semi-internat - 10 chemin des
Confins 68124 **LOGELBACH**

Groupe Resonance Caroline Binder - E.E.A.P. Internat - 10 chemin des Confins
68124 **LOGELBACH**

Groupe Resonance Caroline Binder – M.E.C.S. Internat Les Explorateurs - 10 chemin des
Confins 68124 **LOGELBACH**

Groupe Resonance Caroline Binder - Centre Maternel Caroline Binder – 76 route de Neuf-
Brisach 68000 **COLMAR**

Association Enfance Pour Tous Multi-Accueil l'Envol – 02 rue du 06 février
68190 **ENSISHEIM**

Cabinet infirmier libéral OLRV –MEYER – 55C rue du Val Saint Grégoire 68000 **COLMAR**

C.D.R.S. - S.S.I.A.D. – 40 rue du Stauffen 68000 **COLMAR**

Communauté de Communes du Pays de Brisach - Multi-Accueil Les Mickalas – 10 rue Albert
Schweitzer 68320 **KUNHEIM**

Communauté de Communes du Pays de Brisach - Multi-Accueil Les Harzalas – 05 place du
05 Février 68600 **VOLGELSHEIM**

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - Promotion de la Santé en
faveur des Elèves – 52-54 avenue de la République BP 6092 68000 **COLMAR**

Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé - Multi-Accueil
Le Stumbahisel – 03 place Berckheim 68150 **RIBEAUVILLE**

Hôpital Intercommunal du CANTON VERT - SSLAD. – PAIRIS 68370 **ORBEY**

Hôpital Loewel - S.S.I.A.D. – 06 rue du Moulin 68140 **MUNSTER**

Mairie - Multi-Accueil Coty – 22 rue de l'Ours 68000 **COLMAR**

Mairie - Multi-Accueil du Ladhof – 43 rue du Ladhof 68000 **COLMAR**

Mairie - Multi-Accueil Les Grillons – 17 place Haslinger 68000 **COLMAR**

Mairie - Multi-Accueil Scheppler – 01 rue de Budapest 68000 **COLMAR**

Multi-Accueil Les Petits Petons – 16 rue de Munster 68230 **SOULTZBACH-LES-BAINS**

S.D.I.S. du Haut-Rhin – 07 avenue Joseph Rey 68027 **COLMAR Cedex**

Usine Constellium – ZIP Rhénane Nord R.D. 52 68600 **BIESHEIM**

Usine Wrigley France SNC - ZIP Rhénane Nord R.D. 52 BP 29 68600 **BIESHEIM**

E. H. P. A. D (SICLV)

Association Bienvenue Foyer du Parc - E.H.P.A.D. – 14 rue Alfred Hartmann
68140 **MUNSTER**

Bethesda Caroline Munster - E.H.P.A.D. – 20 rue du Général De Lattre - 68140 **MUNSTER**

C.D.R.S. - Les Tilleuls A1 et A2 E.H.P.A.D. – 40 rue du Stauffen 68000 **COLMAR**

C.D.R.S. - Les Tilleuls B Rdch et 1^{er} Personnes Handicapées Vieillissantes – 40 rue du
Stauffen 68000 **COLMAR**

Centre Hospitalier - EHPAD Les Erables – 02 rue Schlumberger 68500 **GUEBWILLER**

Centre Hospitalier - Maison Saint Jacques E.H.P.A.D. – 02 rue du Maréchal Lefèbvre
68250 **ROUFFACH**

E.H.P.A.D. du Petit Château – 32 rue du Petit Château 68980 **BEBLENHEIM**

E.H.P.A.D Les Fraxinelles – 21 rue des Fraxinelles 68750 **BERGHEIM**

E.H.P.A.D. Le Séquoia – 01 rue Victor Hugo 68110 **ILLZACH-MODENHEIM**

E.H.P.A.D. La Roselière – 04 rue Jules Verne 68320 **KUNHEIM**

E.H.P.A.D Du Brand – 1 impasse Roesch 68230 **TURCKHEIM**

E.H.P.A.D. Les Magnolias – 01 rue Clémenceau 68920 **WINTZENHEIM**

G.H.S.O. Groupe Hospitalier Sélestat/Obernai - CH de Sélestat Pôle gériatrique E.H.P.A.D.–
23 avenue Pasteur 67606 **SELESTAT**

Hôpital Intercommunal du CANTON VERT - E.H.P.A.D. – PAIRIS 68370 **ORBEY**

Hôpital Intercommunal Ensisheim/Neuf-Brisach - Etablissement Public Du Dr Thuet
E.H.P.A.D – 07 rue Colbert 68190 **ENSISHEIM**

Hôpital Intercommunal Ensisheim/Neuf-Brisach - Résidence Xavier Jourdain E.H.P.A.D. –
06 rue Xavier Jourdain 68600 **NEUF-BRISACH**

Hôpital Intercommunal Soultz/Issenheim –Maison Zimmermann E.H.P.A.D + UVP 23 quai
de la Lauch 68360 **ISSENHEIM**

Hôpital Local - E.H.P.A.D. – 13-15 rue du Château 68152 **RIBEAUVILLE**

Hôpital Local - U.VP. – 13-15 rue du Château 68152 **RIBEAUVILLE**

Hôpital Loewel – E.H.P.A.D- 6 rue du Moulin 68140 **MUNSTER**

KORIAN- E.H.P.A.D Les Trois Sapins- 24 avenue Gubbio 68800 **THANN**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Diaconat EHPAD R.VOGEL – 02 rue
Sandherr 68000 **COLMAR**

Résidence Hospitalière de la Weiss - E.H.P.A.D. – 07 rue du Tir 68770 **AMMERSCHWIHR**

Résidence Hospitalière de la Weiss - E.H.P.A.D. – 21 rue du Couvent
68240 **KAYSERSBERG**

SOINS EN SANTE MENTALE OU PSYCHIATRIE (SM- Psy)

A.P.E.I. Centre Alsace - Le Charme – 13 rue des Moulins 67730 **CHATENOIS**

A.P.E.I. Centre Alsace - Le Châtaignier – 13 rue des Moulins 67730 **CHATENOIS**

A.P.E.I. Centre Alsace – Le Castel – 5 rue de l'Eglise 67730 **CHATENOIS**

C.D.R.S. - Les Tilleuls A Rdch Unité de Vie Protégée et Unité d'Hébergement Renforcée – 40
rue du Stauffen 68000 **COLMAR**

C.D.R.S. Les Peupliers F.A.S. – 40 rue du Stauffen 68000 **COLMAR**

C.D.R.S. Les Peupliers F.A.M. – 40 rue du Stauffen 68000 **COLMAR**

C.D.R.S. Les Pins M.A.S. – 40 rue du Stauffen 68000 **COLMAR**

Centre Hospitalier – 27 rue du 4^{ème} RSM 68250 **ROUFFACH**

Centre Hospitalier Pôle médico-social – 27 rue du 4^{ème} RSM 68250 **ROUFFACH**

Institution Les Tournesols Institut Médico-Sociale Publique Autonome – F.A.M. + M.A.S. + I.M.P. - Rue de la République BP 47 68160 **SAINTE MARIE-AUX-MINES**

Institut Médico-Pédagogique A.R.S.E.A. Les Catherinettes - 27 rue Golbéry 68000 **COLMAR**

Association Adèle de Glaubitz Institut Saint André - M.A.S. + Service Médical, FAS + MRS, IME + IMP + IMPRO – 43 route d'Aspach 68702 **CERNAY**

SOINS DE COURTE DUREE (CD)

Association AURAL – 15 place du Capitaine Dreyfus 68000 **COLMAR**

Centre Hospitalier - Hôpital Charles HABY HDJ – 02 rue Schlumberger 68500 **GUEBWILLER**

Centre Hospitalier - Hôpital Charles HABY Médecine – 02 rue Schlumberger 68500 **GUEBWILLER**

Centre Hospitalier - Hôpital Charles HABY UPATOU (Urgences) – 02 rue Schlumberger 68500 **GUEBWILLER**

Centre Hospitalier - Addictologie – 01 rue Henri Haeffely 68120 **PFASTATT**

Centre Hospitalier - Médecine polyvalente – 01 rue Henri Haeffely 68120 **PFASTATT**

Centre Hospitalier - Urgences policliniques – 01 rue Henry Haeffely 68120 **PFASTATT**

G.H.S.O. Groupe Hospitalier Sélestat/Obernai - CH d'Obernai Médecine Gériatrique – 01 Rempart Monseigneur Caspar 67210 **OBERNAI**

G.H.S.O. Groupe Hospitalier Sélestat/Obernai - CH de Sélestat Chirurgie A+B (Générale, Digestive et Ortho-Traumato) – 23 avenue Pasteur 67606 **SELESTAT**

G.H.S.O. Groupe Hospitalier Sélestat/Obernai - CH de Sélestat Chirurgie Ambulatoire – 23 avenue Pasteur 67606 **SELESTAT**

G.H.S.O. Groupe Hospitalier Sélestat/Obernai - CH de Sélestat Urgences - 23 avenue Pasteur 67606 **SELESTAT**

G.H.S.O. Groupe Hospitalier Sélestat/Obernai - CH de Sélestat Médecine A (Digestive+Oncologie) – 23 avenue Pasteur 67606 **SELESTAT**

G.H.S.O. Groupe Hospitalier Sélestat/Obernai - CH de Sélestat Médecine B – 23 avenue Pasteur 67606 **SELESTAT**

G.H.S.O. Groupe Hospitalier Sélestat/Obernai - CH de Sélestat Médecine C (Diabéto.+Rhumato.+Addicto.) – 23 avenue Pasteur 67606 **SELESTAT**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Chirurgie 1

(Ortho-trauma.) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Chirurgie 2 (Ortho.+Ophtalmo.+Péd.) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Chirurgie 3 (Digestif+Gynéco.+O.R.L.) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Chirurgie 4 (Vasculaire) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Médecine 1 (Cardiologie) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Médecine 2 (Cardiologie) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Médecine 3 (Cardiologie) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Médecine gériatrique – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Chirurgie S.S.P.I. – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer Chirurgie U.C.A. (Unité de Chirurgie Ambulatoire) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer U.S.I.C (Unité de Soins Intensifs Continus) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

Pôle de Santé Privé du Diaconat Centre Alsace - Hôpital A. Schweitzer U.S.M.C. (Unité de Surveillance Médico-Chirurgicale) – 201 avenue d'Alsace 68003 **COLMAR**

**ANNEXE IX. LISTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS NOTIFIEES
EN "VALIDEE" V - "NON VALIDEE" NV**

Domaines 2. Sciences biologiques et médicales	
2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	En lien avec la compétence 4 : <i>Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</i>
Semestre 3	Evaluation écrite de connaissances pharmaceutiques avec calculs de doses et notions incontournables
Semestre 5	Evaluation écrite de connaissances pharmaceutiques avec calculs de doses et notions incontournables

Domaines 3. Sciences et techniques infirmières –Fondements et Méthodes	
3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	En lien avec la compétence 1 : <i>Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic infirmier</i>
Semestre 1	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint
Semestre 2	Travail individuel d'analyse d'une situation clinique

Domaines 3. Sciences et techniques infirmières –Fondements et Méthodes	
3.2 Projet de soins infirmiers	En lien avec la compétence 2 : <i>Concevoir et conduire un projet de soins infirmier</i>
Semestre 2	A partir de l'analyse d'une situation clinique élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins
Semestre 3	Elaboration d'un projet de soins réalisée en groupe restreints

Domaines 4. Sciences et Techniques Infirmières -Intervention	
4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médicale	En lien avec la compétence 4 : <i>Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</i>
Semestre 2	Calculs de doses appliquées en situation simulée de préparation de perfusion
Semestre 4	Pose de transfusion sanguine en situation simulée
Semestre 5	Injection dans les chambres implantables en situation simulée

Domaines 4. Sciences et Techniques Infirmières -Intervention	
4.3 Soins d'urgences	En lien avec la compétence 4 : <i>Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</i>
Semestre 2	Attestation de formation aux gestes d'urgences et soins d'urgence
Semestre 4	Soins d'urgences

Domaines 5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière	
5.4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	En lien avec la compétence 5 : <i>Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</i> En lien avec la compétence 10 : <i>Informier, former des professionnels et des personnes en formation</i>
Semestre 4	Présentation d'une démarche d'éducation ou de prévention et analyse des résultats au regard des objectifs

Domaines 5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière	
5.8 Stage professionnel	En lien avec les 10 compétences professionnelles
Semestres 1 à 6	Selon réglementation en vigueur